COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

RAPPORT D' ACTIVITES 2014

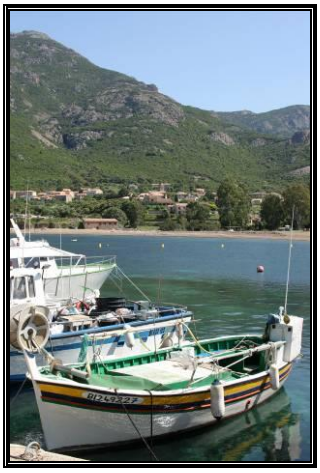

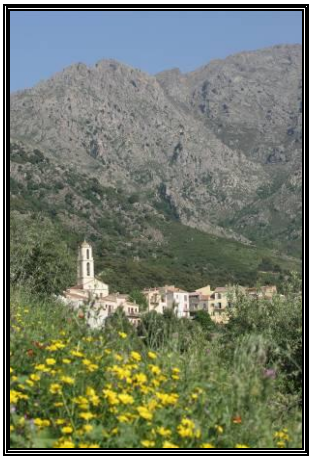

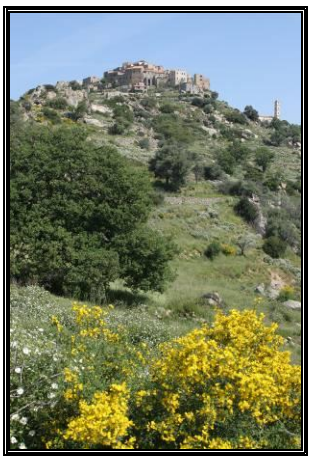

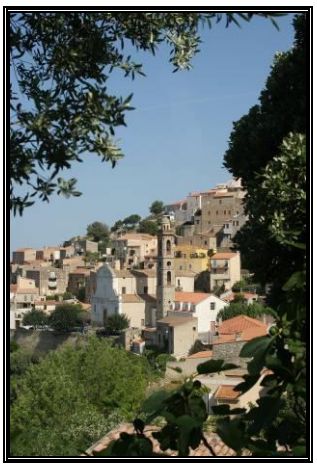

PRESENTATION DE L'EXECUTION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2014

LES ECRITURES COMPTABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE SE REPARTISSENT EN TROIS BUDGETS :

1. LE BUDGET DU SERVICE GENERAL

CONFIRME une nouvelle fois, pour les charges de fonctionnement, une très bonne analyse par anticipation des besoins annuels de la collectivité et une maîtrise des dépenses au cours de l'exécution budgétaire,

INTEGRE les frais de fonctionnement du complexe sportif pour un exercice entier et les charges de l'aire d'accueil des gens du voyage, ouverte depuis le 10 juin 2014.

TEMOIGNE de la poursuite des grands projets d'investissement comme l'extension de la zone d'activité économique ou bien le centre culturel ; et de la mise en service d'autres équipements, récemment réceptionnés.

EN FONCTIONNEMENT

Le budget respecte scrupuleusement les équilibres fixés en début d'année.

Plusieurs codes fonctionnels répartissent les dépenses :

- Les charges de fonctionnement des services administratifs et de quelques charges dites 'transversales', sont affectées à la fonction 020.
- La fonction 113 présente les dépenses liées aux actions menées dans le cadre de la compétence incendie.
- La fonction 414 'Autres équipements sportifs ou de loisir' identifie les montants relevant du service 'sports – complexe sportif'.
- La fonction 33 'Action culturelle' regroupe les dépenses liées au projet de centre culturel.
- Le code 824 'Autres opérations d'aménagement urbain' identifie les mouvements liés à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- La sous rubrique 813 'Propreté urbaine' représente les charges liées à l'enlèvement des véhicules épaves.
- Les interventions de fonctionnement dans la zone d'activités de Cantone sont inscrites au 93.
- Les dépenses relatives au schéma de signalétique touristique sont codifiées au 95 'Aide au tourisme'.

Les crédits budgétaires autorisés lors du vote du budget primitif le 22 avril 2014 ont permis d'assurer l'intégralité des dépenses de la communauté.
Aucune délibération modificative n'est intervenue en cours d'exercice.

Le taux de consommation général des crédits en dépenses de fonctionnement est de 62.84 % (71 % en 2013) pour un montant global de 5 027 068.74 € (4 718 357.35 € en 2013).

Les dépenses des principaux chapitres respectifs se présentent de la façon suivante :

□ **Charges à caractère général** (chapitre 011), total des dépenses : 654 647.52 € ; contre 522 528.79 € l'an passé. Ce chapitre comprend les dépenses habituelles de fonctionnement des services administratifs, les charges du complexe sportif pour tout l'exercice budgétaire, et celles de l'aire d'accueil des gens du voyage

à compter du mois de juin, hors charges de personnel identifiées spécifiquement au chapitre suivant 012. Le taux de consommation de crédits de 92.68 %.
La part des dépenses relatives au complexe sportif est de 382 339.68 €. Les postes principaux sont :

- Electricité : 57 140 €
- Chauffage urbain : 98 007 €
- Contrat de maintenance de la piscine : 141 624 €

La part des dépenses relatives à l'aire d'accueil des gens du voyage est de 20 946 €, essentiellement composée de fluides, d'énergie et d'achat de petit matériel lié à l'ouverture.
Les charges principales des services généraux sont l'entretien du littoral (100 316 €), la maintenance et les réparations d'hydrants (47 465 €).

□ **Charges de personnel** (chapitre 012), total des dépenses : 619 162.54 € (391 237 € en 2012), pour un taux de consommation de crédits de 97.20 %.
Les charges de personnel des services administratifs s'évaluent à 236 355 €
Les charges de personnel du complexe sportif sont en 2014 de 299 045 €, ce montant ne comporte pas le poste du directeur qui a pris ses fonctions à compter du 1er août 2014.
Le poste de gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage représente la somme de 20 762 €

□ **Reversements effectués au profit de l'Etat et des communes** (chapitre 014 pour un total de 3 095 500 €).
Une part du produit des recettes fiscales est reversée à l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités (804 847 €):

- Prélèvement FNGIR (compte 73923) : 756 253 €
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour péréquation verticale (compte 73925) : 42 843 €
- Restitution au tire du dégrèvement de CFE (comte 7391178) : 5 751 €

Une part du produit des recettes fiscales est reversée aux communes membres, pour un montant de 2 290 653 €.

- Attribution de compensation, produit de Taxe Professionnelle arrêté en 2002 fixe chaque année : 1 570 926 €
- Dotation de Solidarité Communautaire, assise sur deux parts, l'une représentant 50% de la croissance de la TP entre 2002 et 2010, et la seconde 50% de la croissance de la Contribution Economique Territoriale entre 2010 et l'année courante, soit 2014 : 719 727 €

□ **Autres charges de gestion courante** (chapitre 65), total des dépenses : 150 672.47 €, pour un taux de consommation de crédits de 85.73 %.
Outre les indemnités des élus, ce chapitre comporte les admissions en non valeur de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les années antérieures ainsi que les participations aux charges de fonctionnement de l'Office de Pôle Balagne, le Syndicat mixte du Pays de Balagne ainsi que l'entretien des sentiers de randonnées pour la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse, maître d'ouvrage délégué.

□ C**harges financières** (chapitre 66), total des dépenses : 116 886.98 €.
Ce chapitre comprend les charges d'intérêt des emprunts en cours. Il y a lieu de noter en 2014, les charges habituelles des Intérêts Courus Non Echus, mais surtout une dépense inhabituelle relative aux frais de remboursement anticipé de l'emprunt d'un capital initial de 200 000 € souscrit en 2009 pour l'acquisition des locaux des services administratifs pour un montant de 28 441.85 €.

En termes de masses globales, les frais de fonctionnement de l'exercice 2014 sont stables pour le service général. L'évolution croissante des dépenses se traduit par :

- L'activité du complexe sportif pour la première année pleine et entière.
- L'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage à compter du 10 juin 2014.

Aucune charge nouvelle non anticipée n'est intervenue en cours d'exécution.

Plus concrètement, les dépenses réelles de la communauté de communes, hors opérations d'ordres (dotations aux amortissements, chapitre 042) s'élèvent à une enveloppe globale de 4 636 869 € (4 270 953 € en 2013).
Les charges de personnel représentent 12.32 % des dépenses totales de fonctionnement.
Les charges financières d'intérêt relatives aux emprunts en cours s'élèvent à la somme de 116 886.98 €, soit 2.32 % des frais globaux de fonctionnement.

Il est intéressant de soustraire au montant des charges réelles, les atténuations de charges 2014 (chapitre 014), reversements à l'Etat et aux communes d'une partie du produit des recettes fiscales, par conséquent, les charges de gestion courante réelle de la communauté sont réduites ainsi au montant de 1 541 370 € (1 177 004 € en 2013), dont 116 886 € de charges financières d'intérêt.

***Des recettes qui se maintiennent malgré la conjoncture*.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2014 à 8 113 704 € (6 970 204 € en 2013).

Les recettes réelles nécessitent la soustraction des opérations d'ordre, amortissement des subventions, du chapitre 042 (56 022 €), soit un montant de produit net de 8 057 682 €.

Ce montant se décompose des encaissements suivants :

Un **résultat de l'exercice** 2013 très conséquent inscrit au compte 002 pour la somme 2 251 846.70 €.

Le chapitre 70 d'un montant total de 218 899.82 € correspond aux **recettes du complexe sportif** pour 213 097.79 € ; ainsi qu'aux remboursements des particuliers pour le **service d'enlèvement des véhicules épaves** (837.20 €) et enfin, les droits de stationnement **de l'aire d'accueil des gens du voyage** (4 964.83 €).

Les **recettes fiscales** (chapitre 73) progressent de 118 821 € et s'élèvent à la somme de 4 171 089 € (4 052 268 € en 2013).
La Cotisation Economique Territoriale, CET, est l'impôt économique de la communauté de communes, composée de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée CVAE.
Cet impôt n'est plus la ressource fiscale principale de la collectivité, le transfert des impôts ménages ont supplanté le financement préalable principal issu du milieu économique.

La communauté dispose d'un pouvoir de taux sur la CFE, à contrario, la CVAE est prélevée par l'Etat et transférée d'office aux collectivités.

L'impact de la réforme de la taxe professionnelle a conduit à un transfert automatique de la communauté en un groupement en fiscalité mixte. Un repli de l'impôt économique se confirme 1 380 496 € (1 308 191 € en 2014 pour le cumul de la CFE (504 539 €) / CVAE (599 731 €) / TASCOM (122 362 €) / IFER (153 864 €)) au profit des impôts ménages 2 790 593 € (2 735 177 € en 2013). La communauté vote également les taux de Taxe d'Habitation et Foncier Non Bâti.

	TAUX 2013	**TAUX 2014**
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	**11.95 %**	**11.97%**
TAXE D'HABITATION	**10.74 %**	**10.74 %**
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	**3.21 %**	**3.21 %**

La politique fiscale est restée inchangée en 2014, augmentation infime de 0.02 % pour le taux de Cotisation Foncière des Entreprises voté par l'assemblée le 22 avril 2014, à 11.97 %.
Les taux de fiscalité mixte, TH 10.74 % et FNB 3.21 % sont maintenus ; aucune pression fiscale supplémentaire n'est proposée. Les produits des taxes ménages notifiés par les services fiscaux par transfert automatique de taux suffisent à l'équilibre du budget.

Le produit global 2014 **des dotations** d'Etat (chapitre 74) se maintient pour un montant de 1 376 481 € (1 347 906 € l'année précédente).
Intégrée à ce montant, la Dotation Générale de Fonctionnement DGF est de 973 937 € (989 946 € en 2013, 1 005 646 € en 2012, 950 774 € en 2011 et 1 067 744 € en 2010).

L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN SOLDE POSITIF DE 3 086 635 € (2 251 846 € EN 2013), SOIT UNE MAJORATION DE 834 789 €.

EN INVESTISSEMENT

Un taux de dépenses d'investissement qui se maintient pour le budget général :

Les principaux postes d'investissement se constatent aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 'Immobilisations incorporelles', 'Immobilisations corporelles' et 'immobilisations en cours' pour un montant total de dépenses de 1 624 149 € (1 783 639 € en 2013) ventilés principalement par les opérations suivantes :

- 07- Complexe sportif : 683 760 €
- 08- Centre culturel : 409 450 €
- Aménagement de l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage : 190 015 €
- 10 - Aire d'accueil des gens du voyage : 115 527 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 2 101 535 € (2 532 613 € en 2013).

L'année 2014 permet de réaliser des avancées importantes pour d'autres projets en instance :

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activités de Cantone
- Mission de programmation et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'espace tennis du complexe sportif
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la seconde et la troisième tranche d'équipements DFCI – Fin des travaux de la première tranche.
- Mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration d'un sentier du patrimoine à Aregno
- Viabilisation d'un terrain en vue de son allotissement, parcelle E 554
- Renouvellement du parc informatique des bureaux

Un prélèvement est opéré pour abonder le budget annexe des ordures ménagères en part d'autofinancement :

- Compte 2041631 : un virement à la section d'investissement du budget des ordures ménagères pour 173 781 € (376 314 € en 2013)

Les charges annuelles de remboursement des emprunts en capital s'évaluent habituellement à une somme approchant 50 000 €. Le remboursement anticipé de l'emprunt souscrit en 2009 pour l'acquisition des appartements du siège de la communauté porte le montant du compte 1641 en 2014 à la somme de 227 197.17 €, soit 10.8 % des charges d'investissement.

Les recettes d'investissement

La somme globale des recettes d'investissement est établie à 1 965 023.40 € (3 513 795 € en 2013). Le montant élevé 2013 s'expliquait par l'encaissement des soldes des subventions du complexe sportif.

Les recettes d'investissement 2014 ont bénéficié de l'excédent 2013 pour la somme 981 181.87 € inscrite au compte 001.

Les principaux postes de recettes sont :
- FCTVA : 245 987 €
- Subventions d'investissement : 331 091 €

L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN DEFICIT DE 136 512.07 € (EXCEDENT DE 981 181 € EN 2013).

2. *LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES*

***Un budget des services de collecte et traitement des ordures ménagères qui continue à maintenir son équilibre*.**

EN FONCTIONNEMENT

L'équilibre général du budget OM présente pour l'exercice 2014 un excédent de financement en section de fonctionnement de 215 382.93 € (Rappel du résultat des exercices antérieurs : excédent de 153 843.50 € en 2013 et un déficit de 126 358 € en 2012).

○ Total des dépenses de fonctionnement : 3 898 155 € (3 860 766 en 2013 ; 3 544 260 € en 2012)
○ Total des recettes de fonctionnement : 4 113 538 € (4 014 609 en 2013 ; 3 417 902 € en 2012)

Les prévisions initiales de dépenses ont été très bien maîtrisées. Le taux de consommation global des crédits en section de fonctionnement est de 94.07 %.

Aucune délibération modificative du budget primitif n'a été nécessaire en cours d'exercice. Aucune dépense imprévue n'est survenue.

Examen des comptes en Fonctionnement :

- Le budget bénéficie de l'excédent de l'année précédente, Résultat 2013 pour 153 843 € inscrit au compte 002 en recette de fonctionnement.

- Le chapitre 011 qui comporte l'essentiel des charges courantes inhérentes aux services :
  - l'entretien et les réparations de la flotte automobile 248 635 € (231 229 € en 2013)
  - le carburant 246 839 € (233 376 € en 2013)
  - les interventions de maintenance pour le nettoyage de terrains ou de points de collecte des déchets pour la collecte des encombrants ou gravats 38 239 €,
  - les achats de petits équipements et vêtements de travail 25 551 €
  - les transports complémentaires de semi remorques d'ordures ménagères à Tallone en cours de saison estivale 9 152 €
  - la prime d'assurance du contrat flotte automobile 65 460 €

  présente un taux de consommation de crédits de 99.57 % pour un montant de dépenses de 680 633 € (642 501 € en 2013).

- Les charges de personnel atteignent à peu de choses près le montant inscrit au Budget Primitif, le taux de consommation est de 89.88 % ; le montant total s'élève à 1 509 944 € (1 450 320 € en 2013 ; 1 288 395 € en 2012).
  L'intégralité des postes de saisonniers ont été pourvus ; et la prise en charge des tickets restaurant sur un exercice plein sont les deux principaux facteurs de cette majoration. (Les tickets restaurant ont été mis en place à compter du mois de juillet 2013.)

- Diminution du montant de cotisation annuelle auprès du Syvadec grâce à la baisse des tonnages traités (9 301 T en 2014, 9 503 T en 2013, 9 778 T en 2012) ; cette tendance se confirme depuis l'exercice 2012 ; montant de la cotisation 2014 : 1 480 172 € (1 500 148 € en 2013 et 1 552 998 € en 2012), soit une économie de 72 826 € depuis la reprise de la gestion en régie des installations du quai de transfert des ordures ménagères de Notre

Dame de la Serra. Cette tendance se maintient malgré l'augmentation récente de la cotisation : 155 € /Tonne en 2012 et 2013 puis, 158 € en 2014.

Les recettes atteignent les niveaux escomptés en prévisionnel.
Le résultat de l'année antérieure abonde les ressources de ce budget dont l'équilibre est fragile. L'exercice 2014 permet de préserver mais également de confirmer l'excédent cette année. Il en ressort le bilan suivant : la collectivité a atteint un niveau 'normal' de dépenses correspondant à 'son train de croisière' pour ce budget, les besoins annuels sont désormais connus et bien établis, les ressources de la collectivité permettent de couvrir ces dépenses, tant que les masses globales se maintiennent à ce niveau et que de nouvelles charges inattendues n'interviennent.

- Le montant du produit de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères se maintient à un niveau stable pour la somme de 609 682 €. Il est inférieur à celui de l'an passé (703 515 €) car le remboursement de la société ACOFRA à l'issue du contentieux est intervenu en 2013 et la baisse des tonnages des ordures ménagères a eu pour conséquence une légère diminution du prix unitaire au litre appliqué aux établissements tarifés en fonction des quantités de déchets produites.
- La Taxe d'enlèvement des OM a permis de comptabiliser les recettes attendues 3 025 602 €. Le taux de fiscalité est maintenu à 16 %.
- Le compte 7478 inscrit la recette relative à la rétribution du Syvadec, 228 030 €, pour les prestations de transport des ordures ménagères en Centre d'Enfouissement Technique, effectuées par les services internes de la communauté.
- Le compte 758 pour la somme de 23 525 € centralise les cotisations des agents au titre de leur participation pour les tickets restaurant.
- Le Syvadec a effectué deux versements liés à la gestion de la communauté : le bonus tri et la dotation pour communication, chapitre 77 produits exceptionnels pour la somme de 24 044 €

Le coût réel du service pour l'exercice 2014, hors opérations d'ordre d'amortissement est de 3 715 441 € (3 609 390 € en 2013)
Le coût 2014 de ce service par habitant est établi à la somme de 310 € (301 € en 2013 ; 295 € en 2012 ; 282 € en 2011 ; 267 € en 2010).
Base INSEE 2011 : 11 976 habitants.

Le coût à la tonne 2014 (3 715 441 €) : 399 € ; Base 9 301 Tonnes
Le coût à la tonne 2013 (3 610 346 €) : 380 € ; Base 9 503 Tonnes
Le coût à la tonne 2012 (3 527 589 €): 360 € ; Base 9 778 Tonnes

Le revenu fiscal : TEOM + RSEOM de 3 635 584 € (3 601 415 € en 2013), ramené par habitant est de 304 € (300 € en 2013 ; 280 € en 2012 et 278 € en 2011).

Des réflexions importantes sont menées en fin d'exercice pour élargir la redevance incitative :
- aux producteurs de déchets issus du bâtiment.
- pour les administrations qui n'effectuent pas le tri du papier.
La phase opérationnelle de ce déploiement est prévue pour l'année 2015.

EN INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement des ordures ménagères doit absorber en dépenses le résultat négatif de l'année N-1, soit la somme de 193 523.99 € (443 893 € en 2013 et 326 494.36 € en 2012).

Les dépenses réalisées respectent les prévisions du budget primitif pour un taux de consommation de 66 %.

Le chapitre 21 'Immobilisations corporelles' qui rassemble la première part des principales dépenses réalisées pendant l'exercice présente un total de charges de 75 117 € (484 626 € en 2013 et 904 402 € en 2012).
Le chapitre 23 'Immobilisations en cours' présente un montant de dépenses de 88 819 € (176 760 € en 2013).

Le total des dépenses réalisées pour l'exercice 2014 est de 397 960 € (1 150 289 € en 2013 et 1 338 679 € en 2012)

Les principaux postes sont :
□ Aménagements du quai de transit de Notre Dame de la Serra (enrobé, clôture, reprise de la voie d'accès): 59 581 €
□ Construction et réparation de PAV complémentaires : 88 819 €
Les acquisitions de véhicules anticipées n'ont pas été réalisées, elles seront effectuées en 2015

Les recettes d'investissement se composent principalement de :

- FCTVA pour 26 046 €
- Les subventions versées de la part des partenaires financiers pour l'acquisition des véhicules de l'année précédente, 54 610 €
- la subvention d'équipement prélevée en section d'investissement du budget général pour 173 781 € (376 314 € en 2013) au compte 1328.

Le solde de la section d'investissement du budget des ordures ménagères présente un excédent de 39 192.70 € (déficit de 193 523.99 en 2013).
Celui-ci se justifie par la baisse du niveau d'investissement en 2014.

L'exploitation du quai de transit de Notre Dame de la Serra et le service de transport des ordures ménagères au CET de Tallone

►**L'exploitation** en régie du quai de transit par la surveillance et la gestion en direct des agents fonctionnaires de la collectivité date de l'année 2011.
Une importante piste d'économie était espérée, évaluée à la somme de 74 000 € annuel, dont le montant devait être atteint à compter de l'année 2012.
Le coût annuel d'exploitation jusqu'en 2010 par marché de service était de 147 300 € TTC.

L'année d'exploitation 2014 nécessite un budget de fonctionnement de 68 600 € (57 365 € en 2013 et 70 298 € en 2012), qui confirme les économies attendues, dont le montant doit être surveillé pour chaque exercice à venir afin d'en apprécier la pérennisation.
L'économie réalisée pour l'année 2014 est donc de 78 700 € (89 935 € en 2013 et 77 000 € en 2012).
Le site nécessite des aménagements annuels de maintien en état, de renforcement de la sécurité, de traitement des fossés et des voies de circulation, de signalétique, pour permettre d'assurer un service correct au regard du lieu et des installations ainsi que d'améliorer les conditions de travail des agents d'accueil.

►**Le transport routier** des ordures ménagères effectué en régie au Centre d'Enfouissement Technique de Tallone a été mis en place depuis l'été 2012. Le nombre annuel de rotations effectuées par nos agents décroît chaque année ; 400 voyages en 2014, (417 en 2013). A cela, il est nécessaire d'ajouter pour chaque saison estivale, le nombre de voyages commandés en complément au pic de l'été par un prestataire privé en complément (13 voyages en 2014 contre 37 l'année passée).
Le coût global de ce service en 2014 est de 219 850 € (234 166 € en 2013) pour 9 301 Tonnes transportées.
Le Syvadec rétribue à la communauté de communes, qui intervient en tant que prestataire de service, un prix unitaire de 24 € la tonne.
Pour l'année 2014, ce montant s'élève ainsi à la somme de 223 225 €.

Une faible marge positive se dégage de ce calcul. Une attention particulière doit être portée à cet équilibre très fragile, car l'an passé, le bilan était négatif. La baisse des tonnages et du nombre de rotations favorise le maintien des coûts dans une enveloppe qui ne peut fluctuer, sauf à déséquilibrer le service et ne plus être compensé par le versement du Syvadec calculé au plus juste. Cet état de fait a été présenté au syndicat en cours d'année, d'autant que les véhicules tracteurs présentent pour l'instant peu de frais d'entretien et de réparation, l'intégration des charges d'amortissements des investissements effectués en 2012 et 2013, 4 semi-remorques, deux tracteurs routiers sont désormais inscrites au budget.

Les objectifs principaux assignés à la gestion de ce service restent identiques :
Réduction des tonnages enfouis
Valoriser le tri des déchets
Maîtrise de la cotisation du Syvadec
Stabilité des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel
Maintien de l'équilibre de la section de fonctionnement

3. *LE BUDGET DE LA ZONE D'ACTIVITES*

Le projet d'extension de la zone d'activités de Cantone connaît une réelle avancée grâce à :

- ✓ la finalisation des études d'avant-projet,
- ✓ le dépôt du permis d'aménager,
- ✓ la rédaction des projets de compromis et d'acte de vente,
- ✓ La constitution des dossiers d'acquéreurs
- ✓ La consultation des entreprises pour le marché de travaux.

LA MOBILITE DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

La communauté de communes compte en fin d'année 2014, 46 agents stagiaires, titulaires ou contractuels permanents.

Les services administratifs sont renforcés toute l'année par un agent contractuel recruté pour une durée d'un an pour accroissement temporaire d'activité. Quatre agents sont en poste aux bureaux du siège de l'EPCI.

Les services techniques de la communauté comptent 32 agents à l'année.
Un chauffeur est suspendu de ses fonctions pour une durée indéterminée. Il est remplacé par un contractuel recruté pour accroissement temporaire d'activité.
Deux postes sont occupés par des non titulaires dans l'attente de la réussite du concours d'adjoint technique territorial 1ère classe pour deux chauffeurs, l'un en super lourds et le second en poids lourds.

L'équipe du complexe sportif est pour l'essentiel constituée, 10 personnes sont en poste.

Le gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage prend ses fonctions le 22 mai 2014 sur un poste de non titulaire pour une durée de six mois.

La communauté de communes doit veiller :

AU MAINTIEN D'UN EQUILIBRE FINANCIER EN SECTION D'INVESTISSEMENT
POUR POUVOIR FAIRE FACE AUX TRAVAUX DES PRINCIPAUX PROGRAMMES.
A PRESERVER L'AUTOFINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AFIN D'ANTICIPER LES CHARGES A VENIR POUR LA GESTION DES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS EN PROJET : STADE ET SALLE DE SPECTACLES.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU COMPLEXE SPORTIF CALVI BALAGNE

L'heure des premiers bilans…

L'année 2014 représente la première année complète de fonctionnement du complexe sportif Calvi Balagne.

Cette année sert de référence pour évaluer le rythme de croisière du complexe sportif, qu'il conviendra cependant d'ajuster au fur et à mesure des exercices.

Des évolutions ont vu le jour afin de diversifier l'offre proposée par cet équipement d'envergure et de faire évoluer dans son enceinte un panel de pratiquants le plus large possible, la notion de service public prenant alors tout son sens.

Pour rappel, les objectifs fixés par le rapport d'activité 2013 étaient les suivants :

- Maintenir un niveau élevé de fréquentation
- Améliorer la politique tarifaire
- Proposer un plus grand nombre et de nouveaux services, notamment à travers les activités aquatiques
- Veillez à la bonne tenue et l'entretien quotidien du bâtiment

Des dépenses d'investissement raisonnées…

Ont été portées à la section « investissement » en prévisionnel 2014, principalement au compte 2313.

Les dépenses sont les suivantes (pour un taux de consommation des crédits à hauteur de 91 %, soit une charge globale de 683 760 €) :

- Un véhicule de service (type Némo) permettant d'assurer les déplacements des agents du complexe sportif dans le cadre de leurs missions.
- Mise en place de climatisations dans l'espace accueil, permettant d'apporter un confort aux utilisateurs de l'équipement.
- Achat de dalles de protection permettant d'accueillir davantage de public lors des manifestations d'envergure, tout en protégeant le sol souple du gymnase.
- Installation de nouveaux lampadaires sur le parking pour l'amélioration de l'intensité lumineuse très insuffisante.
- Nombreux aménagements divers :
  Remplacement de l'échangeur solaire, aménagement de locaux de stockage et rangement – Travaux de doublage, rafraîchissement de peinture dans les espaces de circulation et de pratiques sportives, aménagements électriques et du comptoir d'accueil, sonorisation de l'espace piscine, mise en place de vidéo protection, pose de potence murale dans le dojo, systèmes de portails automatisés, sculptures du hall d'accueil...
- Versements des soldes et retenues de garantie des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre
- Solde des marchés d'assurance chantier – dommage ouvrage et tous risques chantiers

La plupart de ces dépenses, à caractère exceptionnel, ne seront pas renouvelées en 2015.

Des recettes d'investissement à la hauteur des prévisions

- 155 382 € de subventions perçues par la Région tel que le budget le prévoyait.

Cependant, la communauté doit appréhender la défection du Centre National du Développement du Sport, suite à un recadrage de ses interventions, abaissement du taux de financement de 25 à 15 %, quant à l'attribution d'une subvention pour l'aménagement de la halle multisports du complexe sportif. Cela nécessite de trouver d'autres moyens de financements sollicités auprès de la Collectivité Territoriale de Corse.

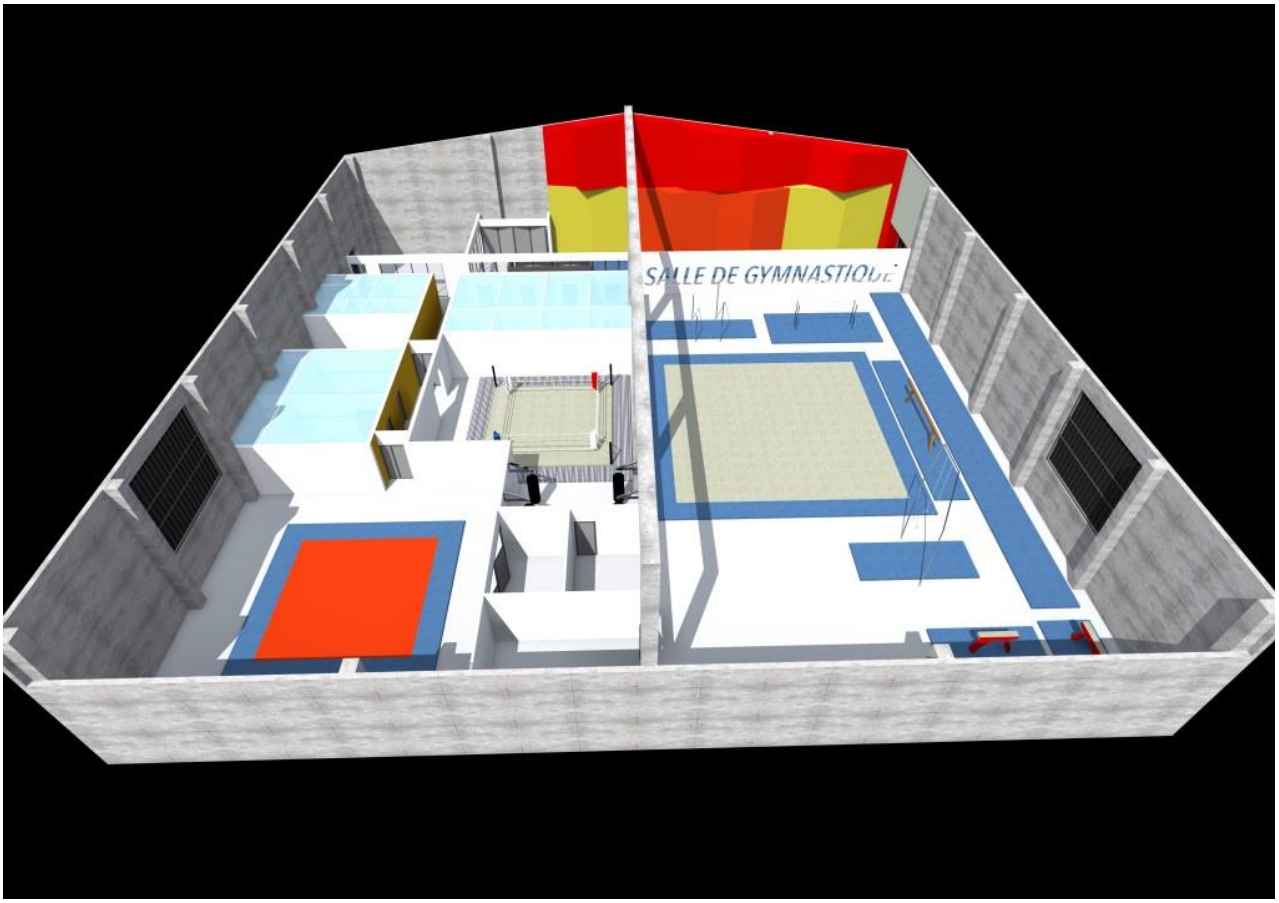

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les charges à caractère général (chapitre 011):

Elles s'élèvent à 382 339 €

- Les contrats de prestations de services (compte 611) relatifs aux prestations de maintenance de la piscine (traitement d'eau et d'air) et d'entretien des plages représentent un budget de 141 624,55 €. L'entreprise titulaire du marché est l'entreprise Cofely. Celle-ci exerce des prestations tout à fait satisfaisantes.

-Le chauffage urbain (consommation de gaz) représente une dépense de l'ordre de 98 007,78 € qui devrait baisser pour l'année 2015 suite à la mise en service des panneaux solaires dédiés au chauffage de l'eau du grand bassin.

Des raccordements supplémentaires à l'installation sont envisagés pour l'eau du petit basin et l'eau chaude sanitaire, ils permettront de faire des économies substantielles.

- Les factures d'électricité s'élèvent quant à elles à 57 140,71 €, la mise en place de détecteurs et de programmateurs, effectuée en 2014, permet de ne pas dépenser plus que nécessaire.

- Concernant l'eau et l'assainissement, 18155,95 € ont été nécessaires au fonctionnement de la structure. Cette dépense semble maîtrisée.

Des améliorations sont apportées pour la gestion de l'eau lors des deux vidanges annuelles des bassins pour que cette eau ne soit pas rejetée dans le réseau d'assainissement mais évacuée dans le bassin d'orage.

- 14 663,47 € sont engagés dans les différents contrats de maintenance principalement pour assurer le bon fonctionnement des éléments suivants :

- Photocopieur,
- Extincteurs,
- Ascenseur,
- Douches,
- Téléphonie,
- Désinsectisation et dératisation

Ce compte est voué à croître à travers les contrats de maintenance à formaliser : portails automatisés, panneaux solaires, contrôle périodique des installations.

- L'assurance du bâtiment s'élève à 8304 €.

- Les autres dépenses regroupent principalement les fournitures de petits équipements (8045,51 €), les dépenses diverses liées au bâtiment (7913,1 €) les fournitures d'entretien (5572,72 €), l'alimentation pour les distributeurs automatiques (5012,43 €), la formation des agents (3923,64 €), les frais de télécommunications (3211,27 €), les fournitures administratives (3173,63 €) et les supports d'impression de communication (2542,56 €).

L'ensemble des agents veille à éviter tout gaspillage en ayant un œil attentif sur toute consommation excessive ou ajustable, et à la bonne tenue et l'entretien quotidien du bâtiment.

Les retours à ce sujet s'avèrent très positifs, ce qui relève de la performance au vu de la surface à couvrir.

Le taux de consommation des crédits dédiés aux charges à caractère général est de 97,4 %.

Certaines dépenses liées au lancement du complexe devraient vraisemblablement ne pas être reconduites dans les années à venir.

Les charges de personnel :

Elles regroupent les rémunérations, cotisations, taxes, indemnités et charges sociales.

Elles s'élèvent à 299 045,18 €, le complexe sportif comptant 9,5 ETP (équivalent temps plein) :

- 1 conseiller territorial des activités physiques et sportives (directeur)
- 3 adjoints techniques territoriaux de 2ème classe (agents d'entretien et gardien)
- 2 adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe (accueil)
- 3,5 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (maîtres-nageurs sauveteurs)

La rentrée scolaire 2014 voit l'arrivée du nouveau directeur qui prend ses fonctions au 01 aout 2014.

Une éducatrice territoriale des APS est également recrutée pour pallier le départ d'un agent s'orientant vers d'autres horizons professionnels.

Le 7 octobre 2014, le conseil communautaire approuve le modèle de convention de partenariat avec le SDIS de la Haute Corse relatif à la mise à disposition d'un pompier pour la surveillance des bassins, en l'absence d'un agent permanent.

Le 27 octobre 2014, le conseil communautaire après avoir délibéré réduit la quotité horaire d'un poste d'Educateur Territorial des APS de 22,5/35è à 17,5/35è, la programmation et l'organisation mise en place par le chef de bassin le permettent.

Le conseil a également décidé lors de cette séance, de créer un poste d'apprenti préparant un Baccalauréat Professionnel accueil – relations clients, qui n'a pas été pourvu faute de candidatures satisfaisantes.

La gestion des heures supplémentaires est facilitée par l'implication et l'engagement des agents du complexe qui acceptent la modulation de leurs emplois du temps en fonction des nécessités de service.

Une semaine de récupération permettra de solder les heures créditées pour ceux qui ressentent le besoin de récupérer, le complexe ne fermant pas ses portes lors des vacances d'hiver, ce qui amène les agents à œuvrer 7 mois d'affilée, de janvier à juillet.

Le taux de consommation des crédits dédiés aux charges de personnel est de 86,18 %.

Des recettes de fonctionnement à faire perdurer voire à faire évoluer…

Elles proviennent essentiellement des produits des services, du domaine et des ventes diverses.

Les prestations vendues représentent 199 569,54 € (Entrées, abonnements et mises à disposition) tandis que les distributeurs de boissons et de diverses confiseries rapportent 11 710, 25 €.

Lors de la séance du 07 octobre 2014, le conseil communautaire a délibéré sur l'ajustement de la grille tarifaire. Les tarifs sont adaptés afin de présenter une politique tarifaire raisonnable au vu des coûts de fonctionnement de l'équipement et satisfaire aux mieux les demandes des usagers.

Le système d'abonnement est privilégié par rapport aux prestations « à la carte », cela permet d'assurer une fréquentation plus régulière de l'établissement.

Ce dispositif a permis de mieux gérer le système de réservations des cours collectifs et d'aquagym afin d'optimiser le taux de remplissage de ces derniers.

Cet ajustement de la grille tarifaire permet d'amortir une relative baisse de fréquentation s'expliquant par l'effet d'engouement, que connaissent les structures nouvelles et attendues par la population, vécu en 2013.

L'équilibre de la section de fonctionnement du budget du complexe sportif présente un solde négatif de 462 020,39 €.

Le diagnostic de fonctionnement et les axes d'amélioration devront permettre d'accroitre les recettes de fonctionnement tout en maintenant l'objectif principal de maîtrise des dépenses.

Fonctionnement de la partie aquatique :

Un public identifié et à contenter…

Un réagencement du planning et des horaires des bassins est effectué à la rentrée scolaire de septembre afin d'améliorer l'offre de service :

- Extension horaire le mercredi et le samedi de 18h00 à 19h00, permettant la baignade au public en début de soirée tous les jours ouvrables de la semaine.
- Extension des activités dérivées de l'aquagym, du mardi au vendredi, en doublant chaque intitulé et thème de séance, afin de proposer 5 cours supplémentaires pour tout niveau et pour tous les âges dès 16 ans.
- Les mercredis et samedis sont consacrés à l'enseignement du matin au soir, en évoluant au fur et à mesure de la journée, sur la logique chronologique des âges ainsi que des niveaux de compétences, toujours dans un but de s'adresser au plus grand public.
- Les cours particuliers évoluent eux aussi, afin de s'adresser aux besoins propres et individualisés les mardis, jeudis et vendredis.

- A l'heure actuelle, les cours collectifs connaissent un succès probant, tout comme la majorité des cours d'aquagym dispensés.

Un ajustement s'avère néanmoins nécessaire pour répondre encore plus précisément aux attentes et demandes des pratiquants.

- L'activité « bébé nageur » connaît des fréquentations irrégulières car ce public est sensible aux variations saisonnières.

Une carte de 10 abonnements est mise en place afin de répondre à cette contrainte selon si les enfants sont fréquemment malades, les engagements sur des périodes mensuelles, trimestrielles et annuelles représentent un frein pour les jeunes parents.

- Les stages de natation proposés lors des vacances scolaires évoluent en proposant des activités plus ludiques basées sur la découverte de nouvelles activités (Water polo, natation synchronisée, plongeon, sauvetage, et parcours aquatiques)

Un gouter en fin de stage est proposé afin de faciliter les échanges entre les éducateurs et les parents, il permet également aux enfants de se retrouver lors d'un moment convivial pour reprendre des forces après les efforts physiques consentis.

Une programmation scolaire adaptée

Les grandes sections maternelles laissent place aux enfants inscrits en 2ème cycle (CP, CE1 et CE2).

La réforme des rythmes scolaires n'étant pas uniforme entre les 14 communes de l'intercommunalité, des ajustements dans la programmation des activités sportives s'imposent. Les contraintes de déplacement et de temps de transition voient le nombre de créneaux diminuer de moitié. La solution apportée réside dans le doublement de la capacité d'accueil en recevant deux classes simultanément dans les bassins de la piscine.

Cette option apparaît convenir après 5 mois de fonctionnement.

Les secondaires font leur entrée dans la programmation des activités scolaires puisque ce sont maintenant les 4 classes de 6ème du collège Orabona de Calvi qui profitent de l'équipement aquatique pour parfaire leur technique de nage et pour apprendre à nager pour certains.

Des associations à convaincre…

- L'activité « Aquabike » se maintient mais nécessite des adaptations en cours d'année pour répondre aux sollicitations des personnes en charge de cette activité.

- Aucun club de natation ne s'est positionné pour l'instant.

L'école de natation encadrée par les éducateurs du complexe assure l'essentiel de la demande.

Le temps et l'offre verront peut-être émerger des projets de structurations associatives.

L'homologation reçue par la fédération française de natation permettra le cas échéant d'organiser des compétitions à chronométrage manuel dans le bassin de 25 mètres.

En attendant, des contacts sont établis avec le club de natation d'Ajaccio qui songe à venir utiliser les bassins du complexe pour des stages de préparation.

COMPLEXE SPORTIF
CALVI-BALAGNE

Fonctionnement des activités terrestres :

Un public actif et demandeur…

- La fréquentation des courts de squash est très satisfaisante ; en témoigne le tournoi organisé lors des journées portes ouvertes en faveur du Téléthon qui a rassemblé plus de 30 joueurs.

Les tarifs sont très attractifs, surtout en comparaison avec les tarifs habituellement proposés par les autres structures insulaires et continentales.

- L'activité badminton n'est pas en reste, les créneaux du lundi et mercredi soir étant les plus sollicités. 40 personnes sont ainsi impliquées dans le tournoi organisé le 5 décembre 2014.

On notera cependant que la formule de location de terrain, bien qu'attrayante, engendre des difficultés voir des incompréhensions qui nécessiteront des réflexions lors de la préparation de la rentrée 2015-2016.

- La mise en place de l'activité tennis de table ne connait pas le succès escompté malgré le tarif incitatif de location de la table de jeu à 4 €.

Une mise en valeur de l'activité lors des manifestations proposées et une communication plus précise devraient permettre de faire connaître et vivre l'activité.

Des activités scolaires et périscolaires soutenues…

On notera que les communes de Calenzana et Lumio bénéficient du complexe le vendredi après midi pour dispenser des animations terrestres dans le cadre de

leurs activités périscolaires.

Ce sont près de 60 enfants qui sont concernés chaque semaine.

Un tissu associatif dynamique et volontaire…

L'attribution des créneaux horaires est reconduite

dans sa grande majorité.

Des modifications sont proposées afin de garantir une équité entre les différentes associations évoluant au complexe sportif.

L'aménagement de la halle multisports apportera de nouvelles perspectives et des marges de manœuvre supplémentaires qui devraient contenter les responsables et les adhérents des associations.

A ce jour, 11 associations fréquentent l'établissement, représentant plus de 70 heures de pratique par semaine.

- Association gymnique de Balagne
- AJC handball
- Attitude Danse
- Île et L Danse
- Variation Danse
- Tarra Mare (Arts martiaux)
- Kodokan Corse (Judo & Ju Jitsu)
- Promthep (Boxe Thaïlandaise)
- Acqua Gymnastique Volontaire
- Entente Corbara (Football en salle)
- Basket Ball Calvi (créée en 2014)

Des institutions utilisatrices pour des entraînements et stages de perfectionnement professionnels…

- Pompiers
- SNSM
- Douanes
- Gendarmerie

Des évènements et manifestations à développer…

Outre les stages et rencontres sportives, plusieurs manifestations et évènements ont lieu dans l'enceinte :

- Le Gala de boxe du 2ème REP connait un vif succès.
- L'année 2014 voit le club de Handball AJC fêter ses 20 ans dans un état d'esprit convivial avec la présence du directeur technique national de la discipline, ancien international de rugby, Philippe BERNAT SALLES.
- Deux journées portes ouvertes en faveur du Téléthon se déroulent les 5 & 6 décembre 2014 en partenariat avec les associations évoluant au complexe. Cet évènement rencontre un succès de fréquentation au-delà des attentes.
- La salle de réunion est également mise à disposition pour permettre aux associations de se regrouper pour leurs assemblées générales et préparer leurs projets.

D’une manière plus générale, le complexe sportif vit aux rythmes des saisons.

Les périodes les plus propices s’étalant de septembre à avril avec des pics de fréquentation lors des mois de janvier et février.

Le choix de la fermeture estivale se justifie puisque la fréquentation du complexe lors cette période est minime. Elle permet d’effectuer les travaux les plus importants et de réaliser une des deux vidanges annuelles obligatoires, la seconde ayant lieu pendant les vacances de Noël qui voient le complexe fermé durant 1 semaine.

Des objectifs dynamiques et motivants …

Les principales orientations fixées en 2013 sont atteintes.

La prochaine étape consiste à tendre vers les objectifs suivants :

- Proposer 2 à 3 évènements annuels portés par le complexe sportif
- Epauler les associations locales pour le développement de leurs activités et des manifestations
- Faire rayonner l’équipement en attirant de nouvelles associations, organismes et institutions venant d’autres horizons.
- Mettre en place un comité d’usagers

L’ensemble de ces mesures permettra de faire du complexe sportif Calvi Balagne un lieu de vie privilégié où chacun aura plaisir à se retrouver.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le début de l'année 2014 est consacré à la préparation de l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage.

La séance du conseil communautaire du 18 février 2014 permet d'adopter toutes les délibérations nécessaires à la mise en service :

- Tarifs
- Périodes d'ouverture
- Règlement intérieur

L'équipement ouvre ses portes aux occupants le 10 juin 2014.

Etat des lieux financier :

Charges à caractère général (chapitre 011) présente un réalisé de 20 946 € soit 37 % des dépenses prévues au budget primitif. Les prévisions budgétaires de début d'année anticipaient une ouverte un peu plus en amont.

Trois postes de dépenses se détachent :
Eau et Assainissement (60611) : 3 455 €
Electricité (60612) : 8 986 €
Fournitures de petit équipement (60632) : 6 372 €

Détail du Poste Electricité :
De décembre 2013 à novembre 2014 la consommation est de 23 580 KWH pour un montant de 7 277 € facturé : Prix au KWH : 0.3086 €. Cette charge semble être très excessive pour la durée réduite d'exploitation. Des investigations sont entreprises.

Dans un premier temps, le prix de la prime fixe du compteur décroît de 525 € à 91 €.
Puis, la délibération du 28 juillet 2014 fixe le tarif à **0.215 €** le KWH afin d'intégrer la baisse de cette prime.
La surcharge globale est de 3 035 €.
Pour la même consommation, la charge d'électricité au prix du tarif actualisé aurait dû être de 4 449 € ce qui ramène le prix de revient au KWH à **0.1887 €**

Montant encaissé relatif à la facturation d'électricité consommé par les gens du voyage : 1 518 €

Charges de personnel (chapitre 012)
Un poste d'adjoint technique territorial 2eme classe du 22/05/2014 au 21/11/2014 pour un montant total charges comprises de 20 762 €

Produits des services, du domaine et ventes divers (Chapitre 70)
Le montant des recettes encaissées droits de place et consommation : 4 964 €
Montant attendu de la Caisse d'allocation Familiale prévisionnel non encaissé (l'aire doit être ouverte au 1er janvier de l'année, afin de passer une convention avec l'Etat pour conventionner les places) est de 31 788 € annuel (132.45 €/place/mois d'ouverture).

Immobilisations en cours (Chapitre 23)
Un réalisé de 132 310 € clôture l'opération d'investissement pour la création de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Subvention d'investissement (chapitre 13)
La communauté de communes encaisse la somme de 86 120 € pour cette opération en 2014. Le reste à percevoir est de 66 959 €

Fréquentation de l'aire d'accueil des gens du voyage

Juin : l'aire d'accueil a accueilli 7 familles dont 14 adultes et 10 enfants pour un séjour de 5 jours, soit un taux d'occupation de 6 %

Juillet : l'aire d'accueil a accueilli 19 familles dont 38 adultes et 17 enfants pour des séjours de 10 à 22 jours, soit un taux d'occupation de 50 %

Août : l'aire d'accueil a accueilli 5 familles dont 10 adultes et 12 enfants pour des séjours de 5 à 15 jours, soit un taux d'occupation de 8 %

Septembre : l'aire d'accueil a accueilli 5 familles dont 10 adultes et 12 enfants pour un séjour de 12 jours, soit un taux d'occupation de 10 %

Octobre : l'aire d'accueil a accueilli 7 familles dont 13 adultes et 7 enfants pour des séjours de 3 à 11 jours soit un taux d'occupation de 11 %

Le conseil communautaire délibère favorablement le 8 décembre 2014 pour anticiper de nouveaux aménagements qui s'avèrent nécessaires au terme de ces quelques mois d'exploitation :
Pose de faïence dans tous les sanitaires pour faciliter le nettoyage.
Une demande a émané de la part des gens du voyage sur la nature du sol des emplacements, une bétonisation est envisagée.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN FIN D'EXERCICE 2014

L'AMENAGEMENT DE LA SALLE 'DES TENNIS' :

Cet espace de 1400 m² libre de toute occupation, initialement dédié à deux courts de tennis couverts, construit pour la partie gros-oeuvre, fait l'objet d'un projet de transformation en salle multisports.
Le complexe sportif a, dans son ensemble, fait apparaître des carences et des dysfonctionnements qui sont les suivants :

- ✓ La halle de tennis ne répond pas à un besoin prépondérant ;
- ✓ L'accès au dojo au travers de la salle de danse n'est pas satisfaisant ;
- ✓ La salle de danse est trop petite pour répondre à l'ensemble des demandes ;
- ✓ L'équipement ne dispose pas d'espace pour accueillir les enfants pendant que les parents pratiquent une activité sportive ;
- ✓ La collectivité souhaite réaliser une salle de gymnastique, une salle de boxe et une salle d'escalade.

Telles sont les motivations qui ont orienté l'aménagement de cet espace.

L'étude de programmation préalable aboutit à la mission de maîtrise d'œuvre qui aborde les phases d'avant projet. L'architecte dépose un Avant Projet Sommaire en fin d'année.

Les équipements suivants composent ce nouvel espace sportif :

- Mur d'escalade
- Salle de Gymnastique
- Dojo
- Ring de Boxe
- Espace d'accueil des enfants
- Locaux de rangement
- Vestiaires et sanitaires

Le budget prévisionnel de ce programme est le suivant :

Travaux :	-	Salle de boxe	66 250 €
	-	Salle d'escalade	35 000 €
	-	Salle de gymnastique	174 250 €
	-	Annexes sportives :	261 360 €
	-	Espace enfants :	58 000 €
	-	Annexes et locaux techniques :	71 750 €
	-	Traitements acoustiques et cloisons de séparation : 200 000 €	
	-	Raccordement aux réseaux :	70 000 €
Total travaux :			**936 610 €**
Mobilier :			330 000 €
Programmation et AMO			14 936 €
Maîtrise d'œuvre + SSI			132 994 €
Missions EXE et OPC			37 332 €
Contrôle technique SPS			18 800 €
Frais divers			25 000 €
Assurances			18 999 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION :
Coût estimatif global HT : 1 514 698 €

Le plan de financement sollicité se présente comme suit :
Base montant global du projet : 1 514 698 €
CTC 65 % : 984 554 €
CNDS 15 % : 227 205 €
Communauté de communes Calvi Balagne 20 % : 302 940 €

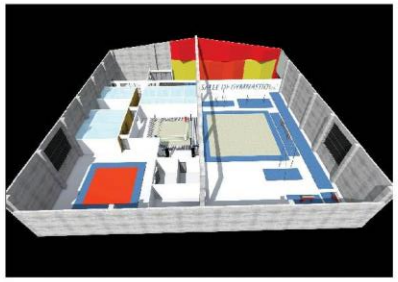

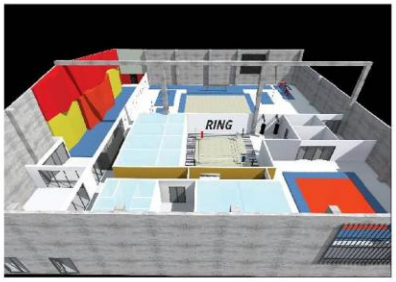

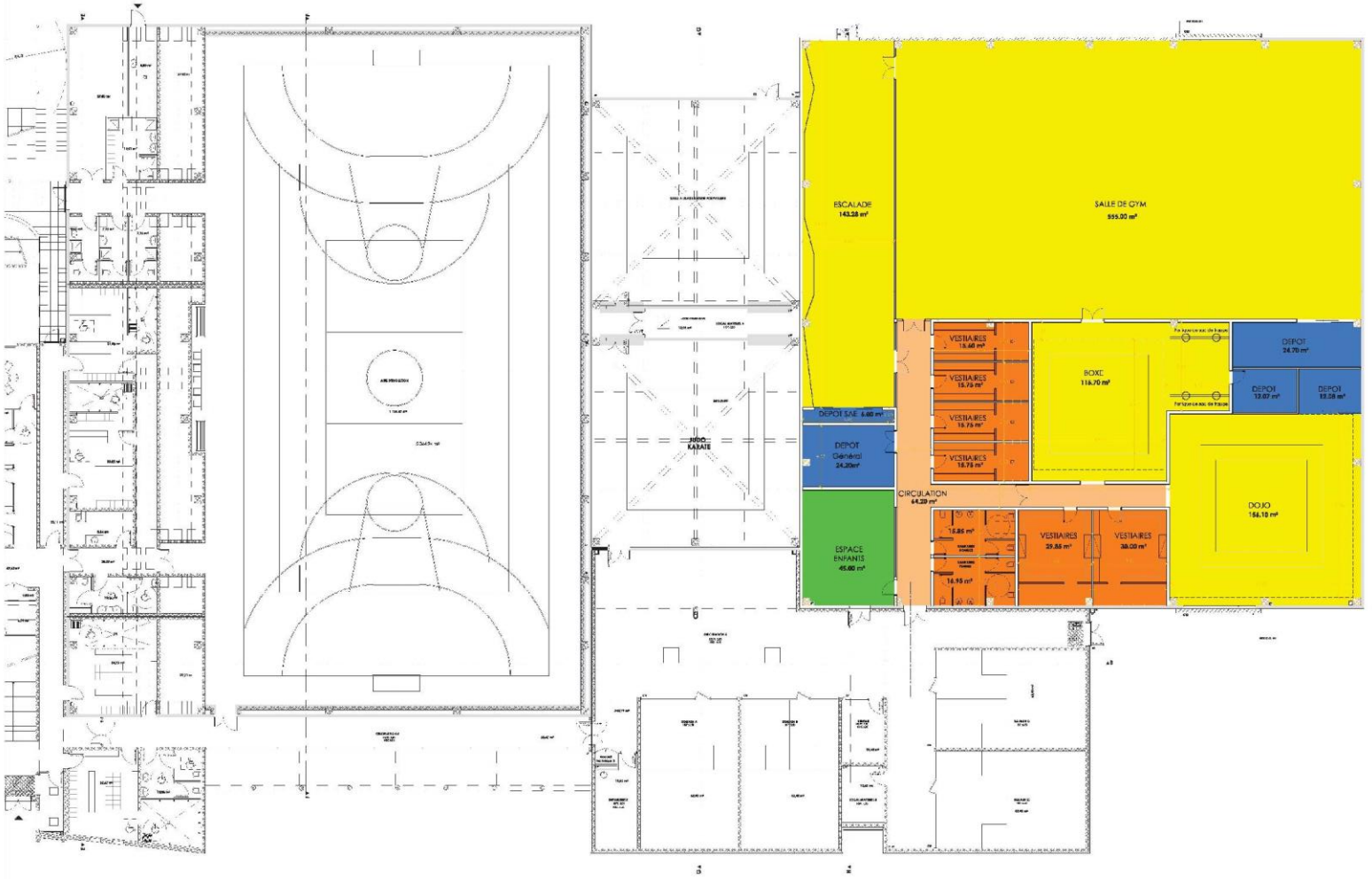

TABLEAU DES SURFACES APS

ESPACES DE PRATIQUE	
Salle de boxe	115,70
Salle d escalade	143,28
DOJO	125,10
Salle de gym narticuliers	555,00
TOTAL	973,08
ANNEXES SPORTIVES	
Vestiaires collectifs	122,70
Sanitaires sanitaires	32,90
TOTAL	155,60
ESPACE ENFANTS	
Espace	45,60
TOTAL	45,60
ANNEXES ADMINISTRATIVES ET LOCAUX TECHNIQUES	
Dépôt général	24,20
Dépôt SAE	6,80
Dépôt Boxe	13,07
Dépôt Gym nactique	24,70
Dépôt Dojo	16,08
Local retention détecti local infirmerie 2	0,00
TOTAL	84,85
CIRCULATIONS	64,20
TOTAL SHAB	1323,33

MAITRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

4 bis Avenue du Commandant Marche
20 260 CALVI

MAITRISE D'ŒUVRE :
MANDATAIRE :
CABINET LES - Franck SEAUVE Architecte d.p.l.g
8 bis Av.o Gresivaud
94120 FONTENAY S/BOIS
TEL : 01.41.95.00.03
Email : lescarcapi@free.fr

CO-TRAITANTS :
ZEBRA 3 - BET Structure - Chauffage /ventilation
Bet Courants forts et faibles - SSI
97, Avenue Victor Hugo
94120 FONTENAY S/BOIS
Tel : 01.43.53.39.40 Mail : cgs@zebra3.eu
EGIDIO DAP - BET Acoustique
6 rue de Crimée
75002 PARIS
Tél : 01.42.03.38.29 Mail : egidio@wanadoo.fr
BETEC - Economiste de la construction
Port de Toga - Bat A2
20200 BASTIA
Tel : 04.95.44.07.56 Mail : betec@free.fr

OPERATION :
AMENAGEMENT DE LA HALLE DE SPORT

Route de Calenzana
20 260 CALVI

DOCUMENT :
PLAN RDC
SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT

PHASE : APS

DATE : 24 NOVEMBRE 2014
ECHELLE : 1/100ème

APS

INDICES :

LE PROJET DU STADE :

La mission de programmation est en cours. Ce marché est décomposé en trois tranches ainsi définies :

Première tranche – tranche ferme:
DEFINITION ET PRE-PROGRAMME, en cours
Deuxième tranche – tranche conditionnelle :
PROGRAMME
Troisième tranche – tranche conditionnelle:
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LE CHOIX DU CONCEPTEUR

La première phase propose d'aborder plusieurs scénarios qui permettent au comité de pilotage de déterminer les équipements contenus dans ce projet, en fonction de l'enveloppe financière correspondante.
La commune de Lumio sollicite la communauté de communes afin de demander le transfert du projet de stade intercommunal sur le terrain municipal destiné à accueillir le stade de rugby de la commune.
Le cabinet de programmation a évalué la faisabilité de ce transfert et a conclu à un avis favorable pour un terrain mixte rugby / football sans la piste d'athlétisme car la disponibilité foncière est insuffisante.

Les composantes initiales de l'équipement sont :

- **un terrain de football en synthétique,** comportant des vestiaires, tribunes, locaux annexes : infirmerie, local anti-dopage, bureau des délégués, clos à vue, clôture, éclairage, stationnement.
- **Une piste d'athlétisme 4 couloirs**, aires de concours, main courante, aires de réception et plateformes, dégagements, vestiaires, et annexes.
- Aménagements des abords

Présentation du schéma d'implantation du projet sur le terrain adjacent au complexe sportif :

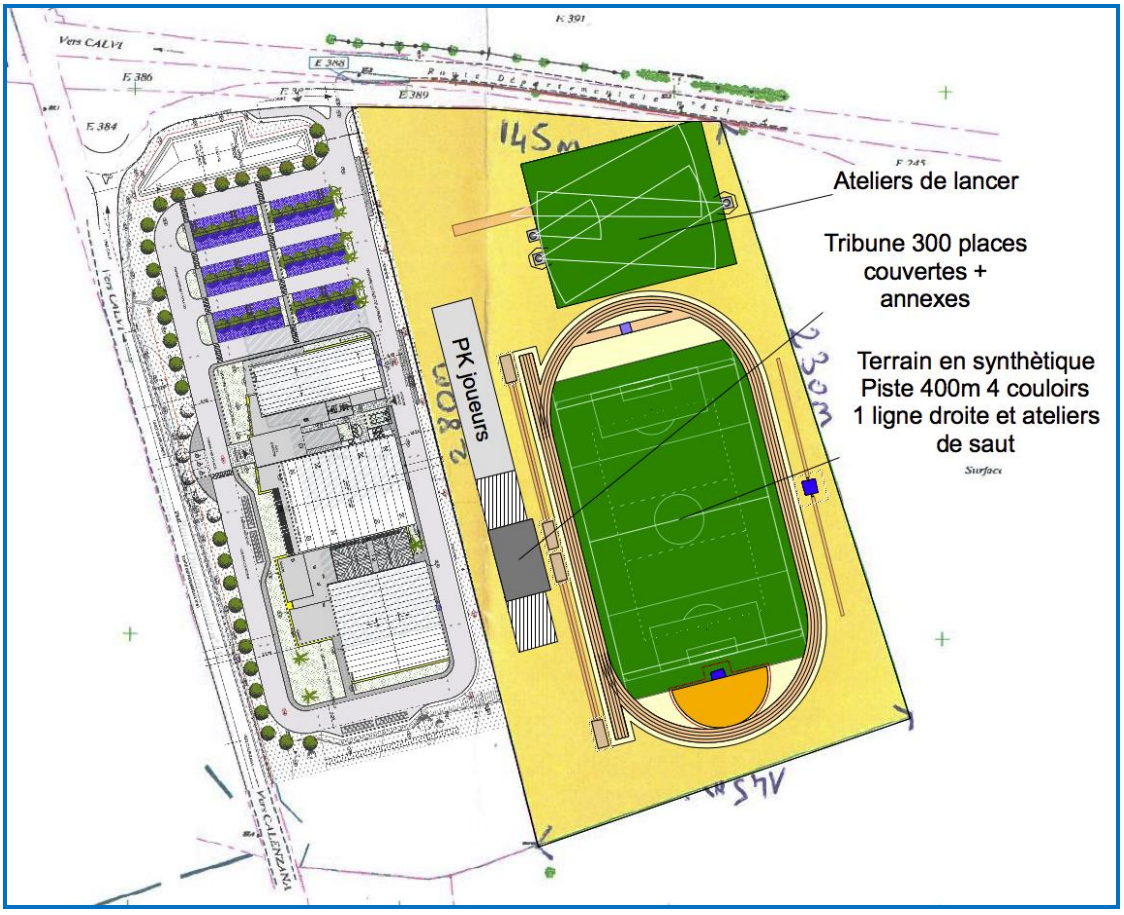

La recherche de subventions a permis de déterminer le plan de financement du projet :
Coût estimatif global HT : 4 184 238 €
CTC 60 % : 2 510 542 €
CG 2B 5 % : 209 212 €
Fédérations 5 % : 209 212 €
Communauté de communes Calvi Balagne 30 % : 1 255 272 €

LE TRI SELECTIF :

L'aménagement des points de collecte des déchets

La communauté de communes continue la réalisation de nouveaux points d'apport volontaire chaque année pour améliorer le service rendu aux usagers.

C'est ainsi que les travaux suivants sont entrepris :

- Réalisation d'un point de collecte au lieu dit A Flatta, commune de Calenzana

- Agrandissement du point de collecte place du monument, commune de Calenzana

- Extension du point de collecte de l'école maternelle Santore à Calvi

- Agrandissement de l'abri poubelles de la rue des écoles, immeuble le Cyrnos à Calvi

- Construction d'un point tri au parking des tennis dans la pinède de Calvi

- Construction d’un point de collecte au parking du monument aux morts, commune de Calvi

- Construction d’un point de collecte au lotissement Pietralba, commune de Calenzana

- Travaux de modification du point de collecte du stade, commune de Calenzana

- Aménagement du point de collecte des chênes verts à Calvi

Le projet de recyclerie à Galeria

La commune de Galeria a sollicité la communauté de communes et le Syvadec pour la réalisation d'une recyclerie sur son territoire.
Le projet, situé sur une parcelle propriété de la commune de Galeria, lieu-dit Achiarello, F 707 route de Galeria, comprend la construction d'une recyclerie secondaire de proximité destinée à la population de la Vallée du Fangu, desservant les communes de Manso et Galeria.
L'équipement est destiné à accueillir les déchets, hors ordures ménagères, triés dans des bennes et boxes avant transport pour traitement et valorisation.
Le Syvadec s'est retiré de ce projet, ne souhaitant pas s'engager sur des investissements situés dans des territoires reculés. Ils pourront cependant intervenir pour les flux relatifs aux DEEE.
L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 230 000 € Hors Taxes.

Une étude de faisabilité avait été diligentée en 2013 afin d'appréhender les implantations de trois équipements :

- Quai de transit des ordures ménagères
- Recyclerie principale dans le bassin de vie Calvi Lumio Calenzana
- Recyclerie secondaire à Galeria

A l'issue de cette étude, le projet de recyclerie de Galéria est engagé en 2014 par la communauté de communes. Une mission de maîtrise d'œuvre est engagée.

1.1. Implantation sur le foncier proposé par la commune de Galeria.

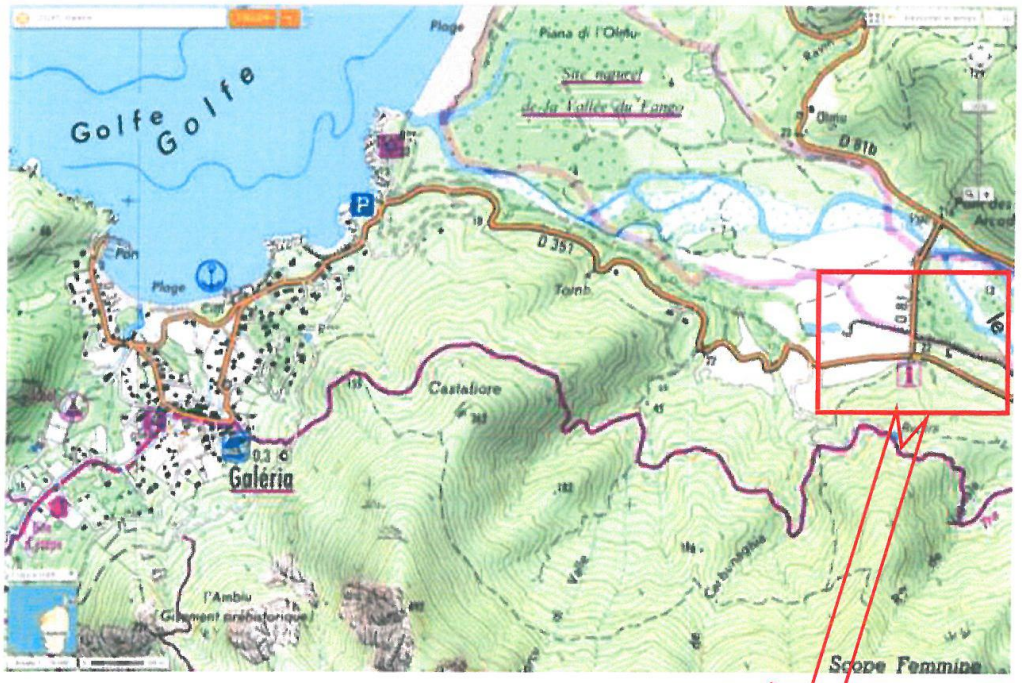

Figure 16 : Plan de situation de l'implantation.

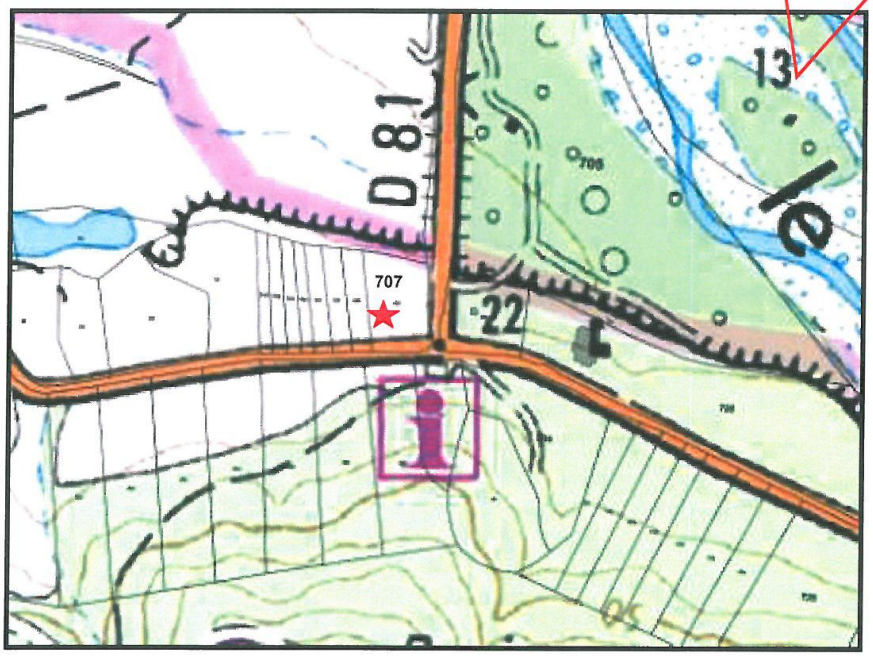

1.2. Proposition d'installation avec une occupation foncière de 1 000 m²

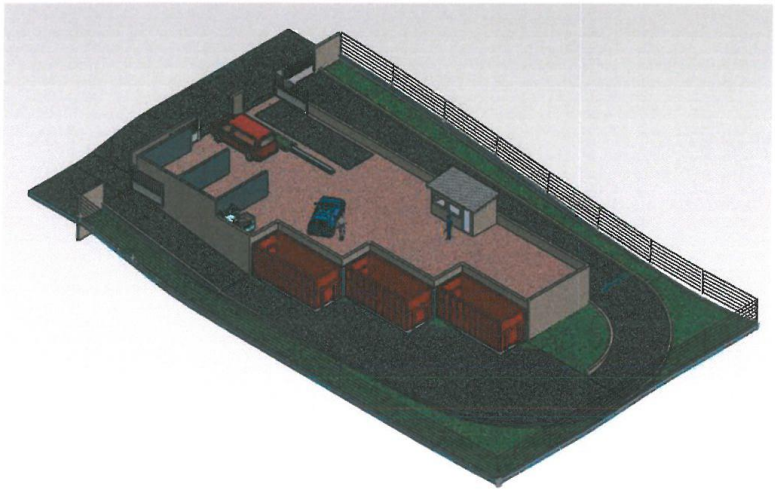

Figure 19 : Vue arrière de l'installation.

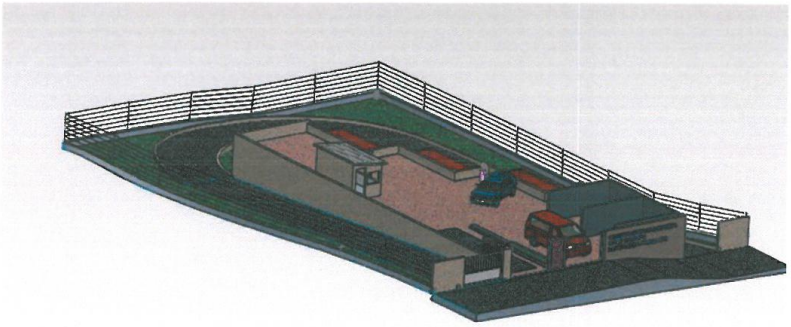

Figure 20 : Vue de la façade avant de l'installation.

2. Procédures à mettre en œuvre et délais de réalisation

Au même titre que pour la réalisation du quai de transfert, il est recommandé de s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage.

2.1. Procédure d'urbanisme

La mise en œuvre du projet requiert une demande de permis d'aménager pour la révision parcellaire et un permis de construire pour édifier les quais et le local technique. La demande devra être accompagnée du justificatif de dépôt de la déclaration d'exploiter au titre des ICPE.

Le délai d'instruction est de 3 mois suivi d'une période de recours de 3 mois.

LE CENTRE CULTUREL :

La mission de relecture du programme initial est accomplie en 2013 par le cabinet Café Programmation, associé à un scénographe et acousticien.
La rédaction du document programme permet de lancer le concours d'architectes.
Le lauréat de ce concours est le groupement représenté par Francis SOLER et Sébastien VAN CAPPEL DE PREMONT, réunissant sept co-traitants, pour sept compétences complémentaires, les deux architectes énoncés ci-avant, le scénographe, l'acousticien, l'économiste de la construction, le BET structure, le BET fluides. L'architecte appréhende le projet en ces termes :

La Scène de Calvi/ Balagne (Note de synthèse)

Si nous devions résumer le projet aux points essentiels qui auraient contribué à ce que nous présentons aujourd'hui, nous dirions que le Centre Culturel de Calvi Balagne se présente, au rond-point de la Nationale 197, comme un assemblage primitif et serré de deux mondes qui s'accomplissent ensemble.

Fondée sur deux univers esthétiques et culturels différents, la fusion se réalise à partir d'un premier plan, celui que nous révèlent les extérieurs et qui tient de la culture corse avec ses constructions les plus traditionnelles en lauzes et d'un second plan, celui que nous révèlent les intérieurs, et qui émerge d'une écriture brute, plus technologique, à travers ses bétons juste décoffrés et graffités.

Bien sûr, il ne s'agit pas, à propos de la pierre, de succomber à la tentation d'un régionalisme simplifié pour simplement plaire, mais d'une façon de déplacer, comme dans l'esprit d'un art-performance ou dans celui plus théâtral d'une distanciation brechtienne (se plaçant à la frontière de l'esthétique et du politique) la tradition constructive de Haute Corse, pour ce qu'elle présente de plus excitant, sur le sujet : la profondeur de sa matière territoriale.

Des lauzes de schiste, venant de San Pedrone, roches précieuses de Brando, couleur bleutée et mordorée, sont empilées à plat ou en amoncellements hasardeux mélangeant des gris ordinaires avec des verts émeraude, des bleus abattus avec des rouges vermillon. Tout cela est fait à la mode des jardins verticaux, créés à partir de veines successives qui regroupent, par familles, des espèces nerveuses pour qu'on lise, au final, une marqueterie composite, étoffée de plantes compatibles. Des veines de pierres plates s'entrelacent

pour former des lignes horizontales approximatives, à l'intérieur de surfaces géométriquement parfaites, mais placées dans des espaces imprécis.

A l'intérieur, c'est plutôt l'idée de construire, de manière minimum et très contemporaine, les espaces nécessaires aux salles de théâtre et de cinéma. Les masses des deux salles sont cernées par des lignes abstraites et graphiques qui dessinent une architecture cernée de béton brut, ciré sur toute sa surface, et sur laquelle tout est montré. Elle est recouverte de signes et de traces laquées, colorées et brillantes et s'accompagne de belles surfaces abstraites, densément colorées, comme des monochromes de Klein, ou violemment éclairées, comme des tableaux de Bob Wilson.

La Scène de CAVI/BALAGNE s'inscrit, sur la scène nationale, dans la liste des lieux de spectacles à deux salles. Une salle de théâtre, configurée pour 300 personnes et une salle de cinéma bâtie autour d'une jauge de 102 places. Elles se placent côte à côte, dans l'espace du Centre et sont complémentaires à l'usage. Elles peuvent fonctionner indépendamment l'une de l'autre, ou simultanément. Leurs vestibules sont alors, et suivant l'événement proposé, séparés et contrôlés ou ouverts et mutualisés.
La Scène de Calvi s'ouvre sur des histoires curieuses et des lectures suivies, à des chants corses ou à des sonorités plus électriques, au ballet classique ou à la danse contemporaine.
Dans tous les cas, elle expose un événement frappant.

Calvi,
au mois de février 2014

De nombreux intervenants sont missionnés pour mener à bien ce projet

- Un conducteur d'opération,
- Un contrôleur technique,
- Un coordinateur SPS
- Un SSI
- Un géomètre,
- Une étude géotechnique

L'année 2014 permet de mener à bien les études d'avant-projet pour une remise de l'Avant Projet Définitif en fin d'exercice, préalable à la remise du dépôt du permis de construire. De nombreux échanges ont lieu entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et le maître de l'ouvrage associé au conducteur d'opération pour la mise au point du projet, et atteindre les objectifs assignés en termes de capacités, de performances et de coûts.

L'architecte présente la phase ESQUISSE le 28 juillet ainsi que la phase Avant Projet Sommaire le 27 octobre en conseil communautaire, et notamment le mode atypique de revêtement des façades en pierres.

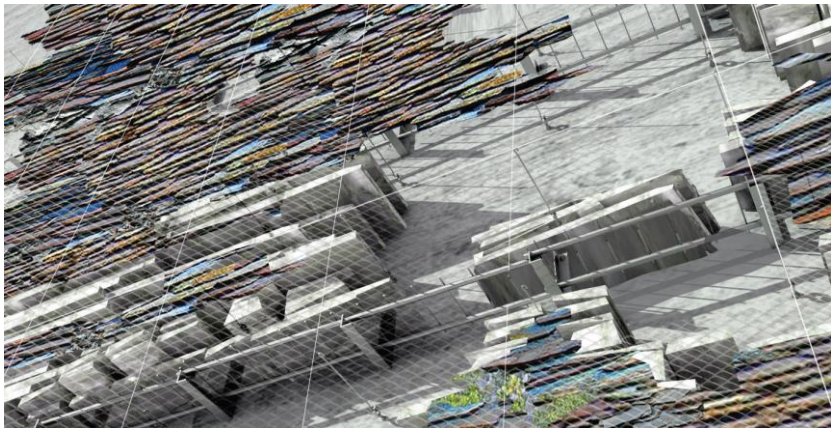

Le maintien des financements acquis précédemment, à hauteur de 80 % répartis entre la CTC 10 % et l'Etat dans le cadre de crédits du PEI à hauteur de 70 % est sollicité par délibération du 28 juillet 2014 pour une nouvelle présentation en COREPA à l'automne.

SENTIER DU PATRIMOINE

Des travaux de rénovation d'un sentier du patrimoine selon des techniques traditionnelles, financé par des crédits européens sont programmés sur la commune d'Aregno.

Le budget global de cet investissement a été élaboré par les services de l'Office de l'Environnement de la Corse pour un montant global de 456 096 € HT, décomposé par :

- Travaux 386 146.10 €
- Signalétique 26 610 €
- Maîtrise d'œuvre 43 339 €.
-

Le plan de financement est défini dans le cadre du programme européen LEADER à hauteur de 80 %.
La mission de maîtrise d'œuvre, tout comme la procédure de recueil des autorisations foncières, se déroulent en cours d'année pour aboutir à la consultation du marché de travaux en fin d'exercice.

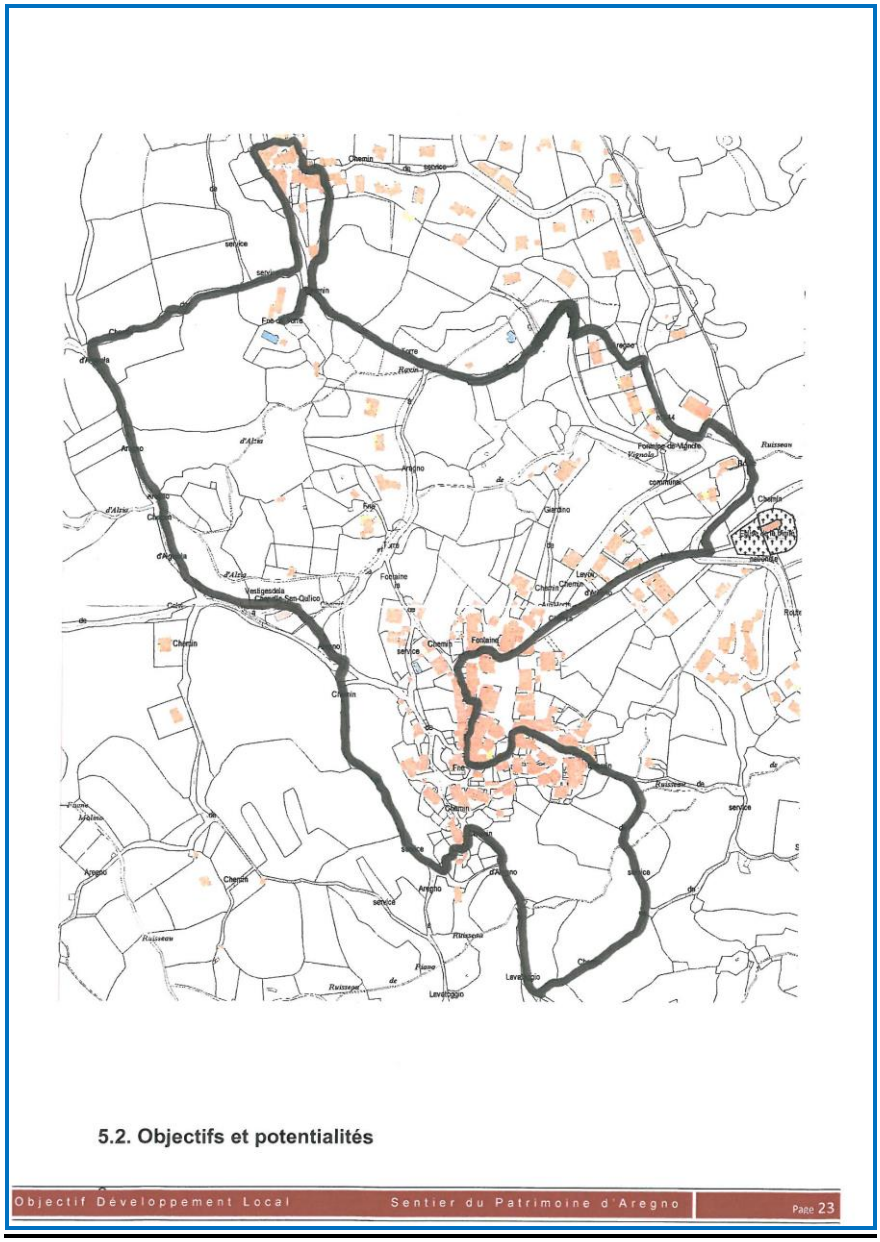

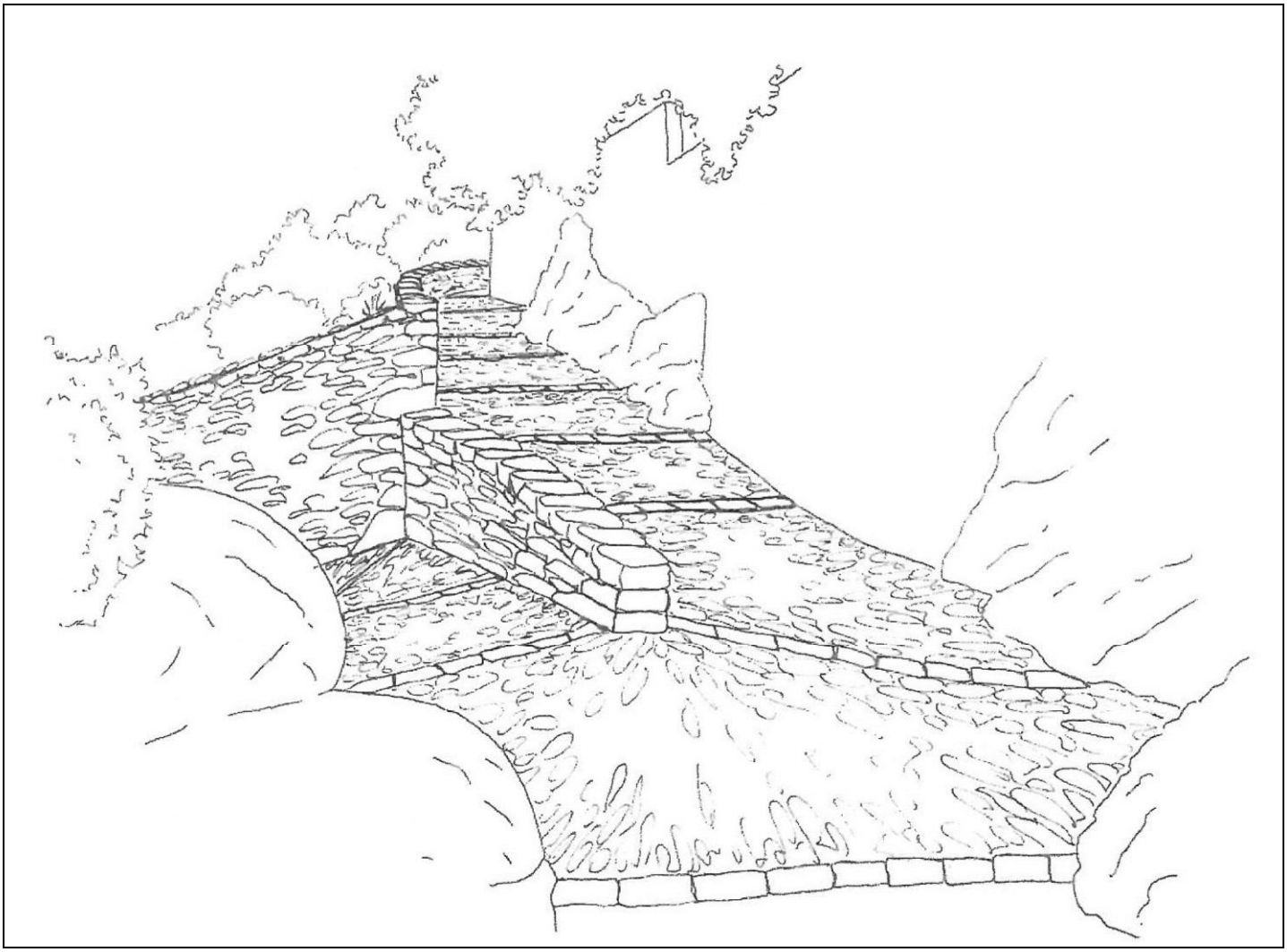

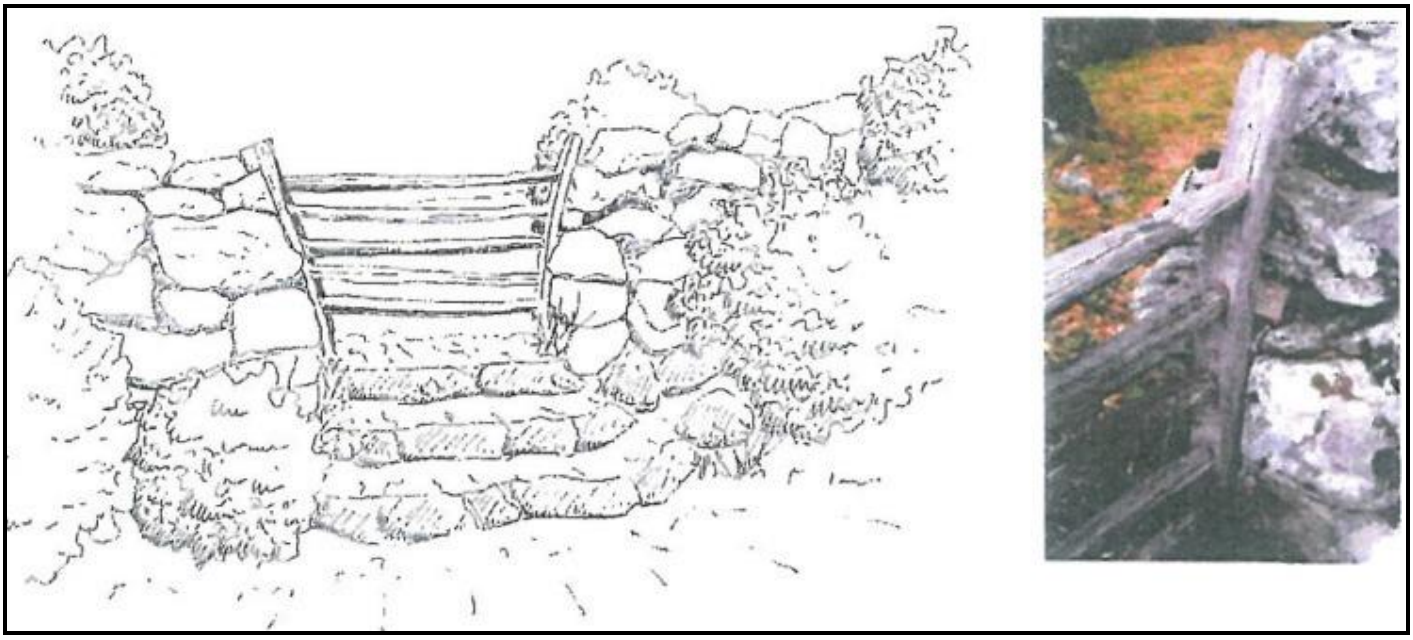

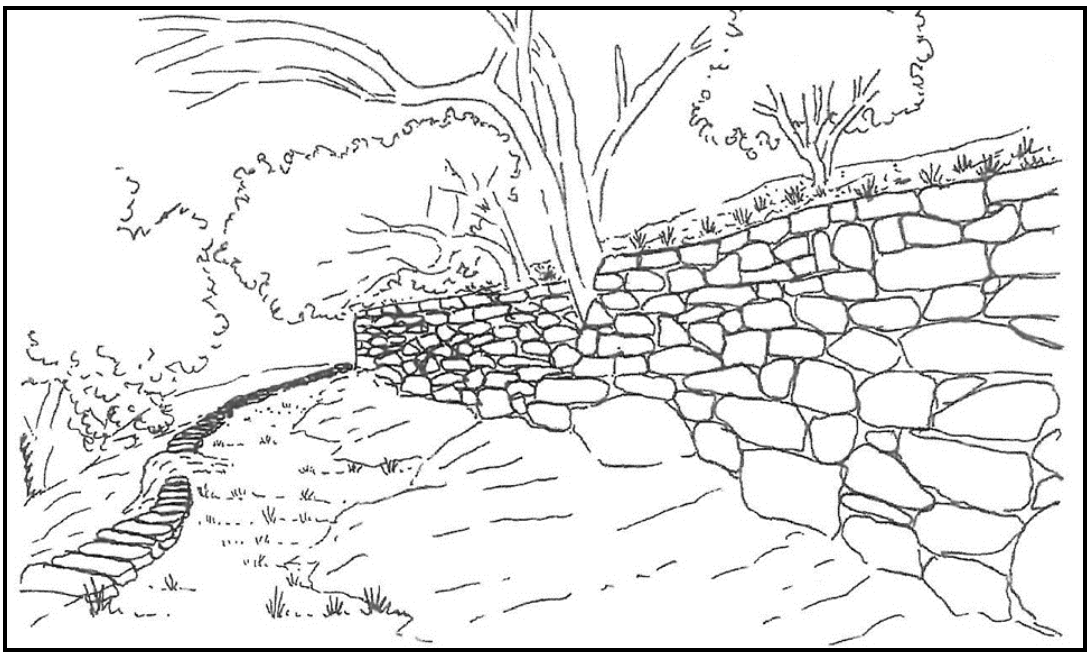

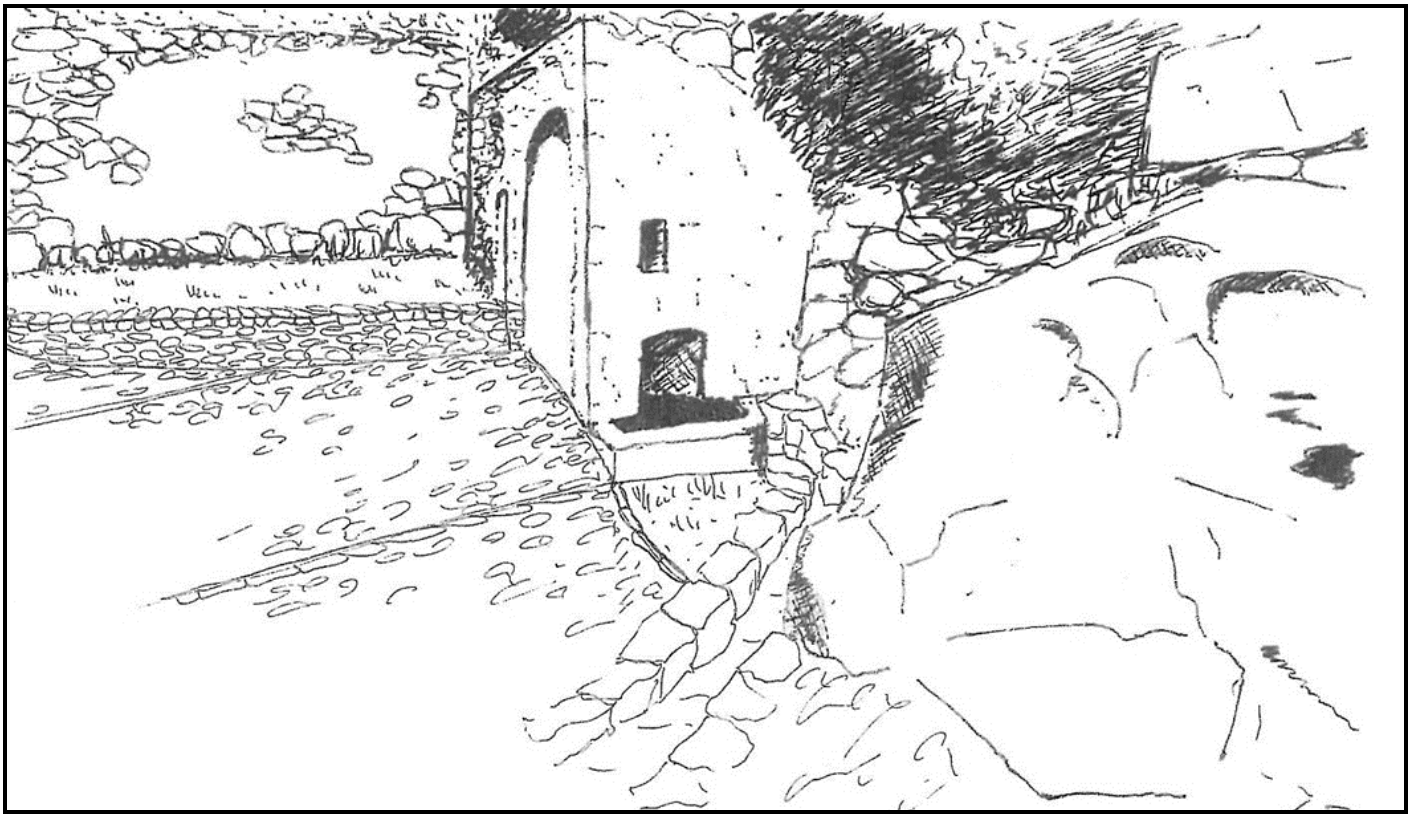

LA ZONE D'ACTIVITES DE CANTONE :

Le Projet d'extension :

Le projet principal de la zone d'activités relève de l'extension de cet espace économique par adjonction de lots supplémentaires en continuité de l'existant, représentant la 3e tranche du lotissement.

Le projet élaboré par la maîtrise d'œuvre, d'une surface globale de 52 600 m² va permettre :
- La création de 28 lots au sud-est du lotissement, en continuité de la zone existante.
- La création de la voirie

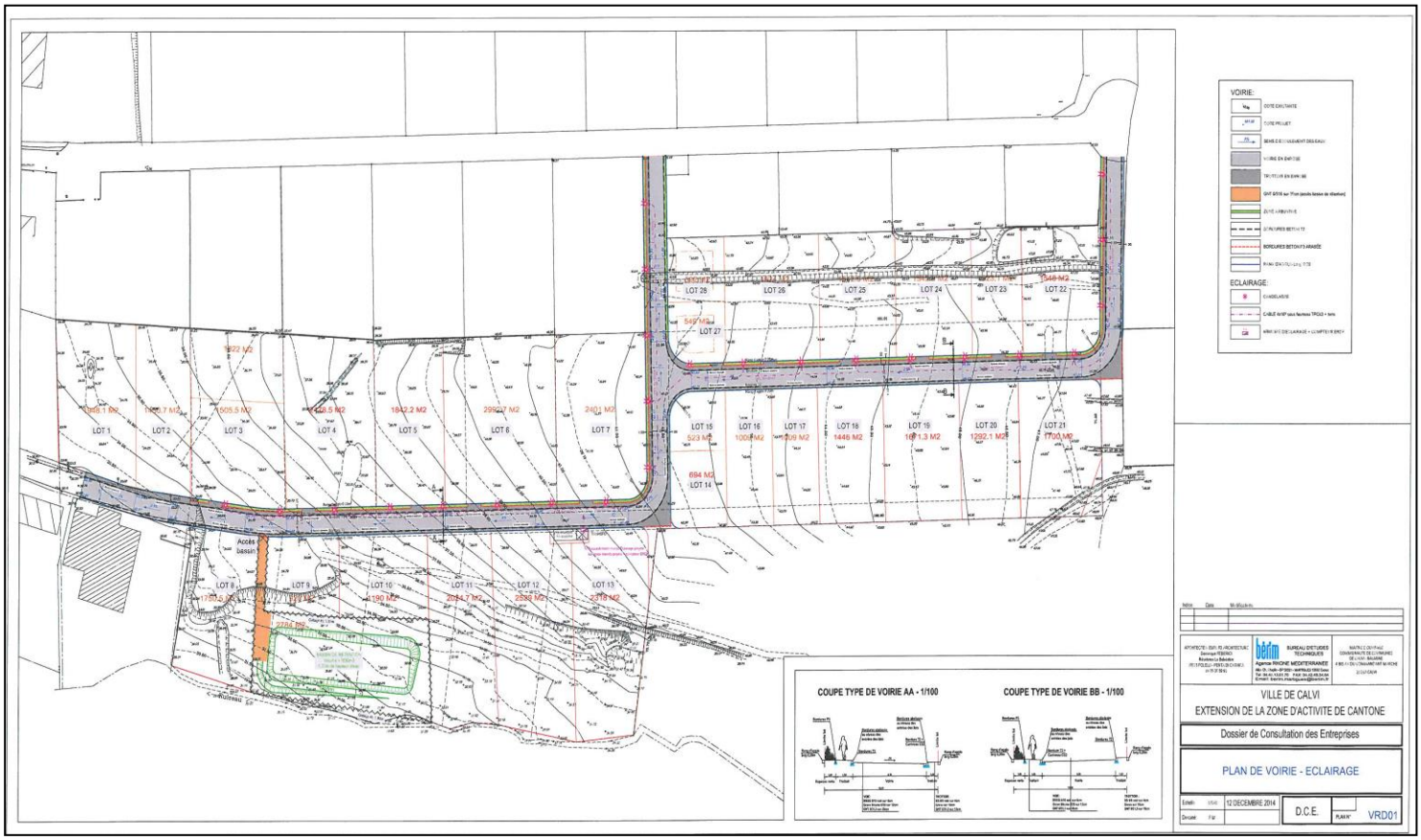

La commercialisation s'effectue, tout comme la constitution des dossiers des acquéreurs.

FONCIER A CEDER AUX ENTREPRISES

Appel à candidatures

Envie d'entreprendre ou de développer votre activité économique,
La **COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE** contribue à votre réussite !

A 5 minutes de l'aéroport Sainte Catherine, à 15 minutes du port de Calvi, à 30 minutes du port de l'Ile Rousse, au carrefour des routes de Calvi, Calenzana, Lumio,

Un espace de 52 600 m² dédié à l'installation d'entreprises, commerces, et artisans.

Vente de lots viabilisés à partir de 500 m²,
Constructibilité de 50 %, couverture haut débit ADSL 8 Mo.

Pour tout renseignement, Contact au 04 95 62 88 41, cd-com@fr.oleane.com

Le conseil communautaire s'est prononcé le 22 avril 2014 sur un prix de vente de 50 €/m².

Le cahier des charges de vente des lots est établi et fixe des objectifs précis :

Conditions de vente des lots auprès des opérateurs économiques

Pour répondre aux besoins d'installation des entreprises sur son territoire, et dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes Calvi Balagne a décidé de créer une troisième tranche dans la zone d'activités de Cantone à Calvi, afin de proposer, à la vente, auprès d'opérateurs économiques, une trentaine de lots viabilisés, parcelles de 500 à 3000 m².

La proposition de foncier, sur le marché immobilier des entreprises, destiné exclusivement aux sociétés ayant un réel projet de développement de leur activité économique et de création ou de maintien d'emplois est la priorité de la collectivité. A cette fin, une sélection des projets d'acquisition est opérée à l'appui de dossiers de candidature constitués par les acquéreurs potentiels permettant d'apprécier la nature du projet, la motivation et la réalité de ces derniers.

Cette sélection vise à écarter toute initiative privée spéculative qui aurait pour résultat de porter atteinte aux priorités de la communauté de communes, il s'agit de se prémunir de :

- *une cession immédiate ou différée par l'acquéreur*
- *une rétention foncière par immobilisation de la parcelle sans les investissements relatifs à l'installation.*

Afin de prévenir de tels risques, la collectivité a décidé d'intégrer un certains nombres de clauses suspensives dans les documents de cession.

Le permis d'aménager est déposé en novembre.
La consultation du marché de travaux est lancée en fin d'année.

L'Aménagement de l'entrée de l'aire d'accueil des gens du voyage :

La communauté de communes réalise les travaux de rénovation de la voirie très dégradée menant à l'aire d'accueil des gens du voyage.

Photos avant travaux

Les ouvrages consistent en :
L'aménagement d'une voie carrossable (chaussée lourde) avec trottoir et éclairage public
La réalisation d'un muret en pied de talus
La pose d'éclairage public
L'amenée des réseaux jusqu'à l'aire d'accueil
Les aménagements d'espaces verts.

La réception du chantier a lieu en juillet 2014.

L'INCENDIE :

Le programme global d'investissement en matière de prévention contre l'incendie est établi en deux volets :

- **Programme d'investissement DFCI**, Défense de la Forêt Contre les Incendies : pistes, citernes, poteaux incendie… dans le cadre de la mise en œuvre du PLPI Balagne, Plan Local de Protection contre l'Incendie.

L'année 2014 permet d'achever le programme de travaux prévu dans la première tranche par la pose de la dernière citerne au col de Forcolina, commune de Lumio.

La seconde tranche d'investissement est également initiée, validées par le GTT réunissant les services de la DDTM, le SDIS, les Forestiers Sapeurs, l'ONF, l'Office de l'Environnent de la Corse, et la commission incendie.

Le nouveau programme est le suivant :

Installations de réserves d'eau en zones sensibles sur le territoire de la communauté, dont le nombre est estimé à 7 unités, et 3 barrières d'herbage en acier ainsi quelques aménagements divers.
Les implantations sont les suivantes :

- Lieu dit AMAJOLA, commune de Galeria, citerne souple de 35 m3.
- Lieu dit des 5 arcades, commune de Galeria, citerne souple 110 m3.
- Lieu dit Bocca Bassa, commune de Galeria, cuve Inox 30 m3.
- Piste Cavicchia, commune de Manso, citerne souple 110 m3
- A Flatta, commune de Calenzana, citerne souple 110 m3.
- Col de Marsulinu, commune de Calenzana, cuve Inox 30 m3
- Lieu dit La Costa, commune de Moncale, citerne souple 110 m3
- Barrière d'herbage x1 Galeria Vaïtella, x 2 ZAL Montegrosso

- Barrière DFCI et panneau de signalétique routière A Flatta, Elargissement du virage piste d'accès à la citerne Manso Tana

Le coût estimé des travaux relatifs à l'implantation des réserves d'eau s'élève à la somme de 303 310 € HT, auquel il y a lieu d'ajouter les procédures de servitude pour la maîtrise foncière des ouvrages (7500 € HT)

Une aide financière d'un montant de 279 729 € de la part de l'Etat à hauteur de 90% du montant global de la dépense est allouée pour cette opération.
La consultation des marchés d'exécution à lieu en fin d'année.

- Programme de **renouvellement et d'extension du parc d'hydrants**.

La communauté poursuit les installations nouvelles d'hydrants suite aux recensements d'unités absentes du territoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes : Plan de Prévention des Risques Naturels.

Des poteaux incendie sont installés à Calvi en 2014.

LES PROJETS BALAGNE :

La communauté est associée aux projets établis à l'échelle de la Balagne :

Mise en œuvre du **schéma de randonnées**, maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse, dont la phase de travaux est exécutée pour l'essentiel.
La communauté de communes Calvi Balagne a participé financièrement à la part d'autofinancement à hauteur de 50 %, et contribue dans la même proportion aux coûts annuels d'entretien.

La **signalétique touristique de la Balagne**, maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Calvi Balagne, est achevée depuis 2012.
La communauté assure l'entretien et le renouvellement annuel des panneaux dégradés en collaboration avec les deux autres EPCI de Balagne selon la même clé de répartition.

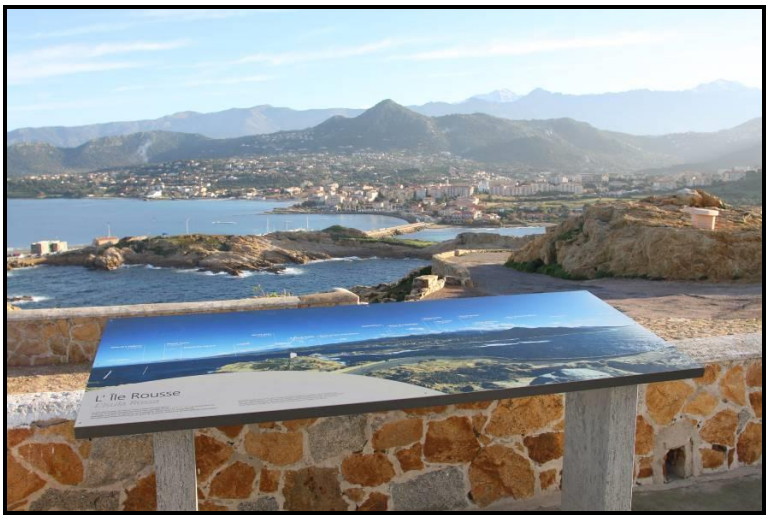

La communauté est soucieuse des recettes nécessaires au financement des projets énoncés ci-dessus.

Des projets structurants sont éligibles aux fonds nationaux du Plan Exceptionnel d'Investissement, PEI, tels que le centre culturel.

D'autres s'inscrivent sur des financements européens FEDER ou LEADER comme le sentier du patrimoine d'Aregno.

L'EPCI est éligible à la dotation quinquennale intercommunale mise en place par la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de projets d'investissement jusqu'à hauteur de 65 %.

Pour accompagner cette aide financière régionale, la communauté a élaboré conjointement avec le Département de la Haute-Corse le contrat d'intervention intercommunale 2012/2014 établissant la participation financière du Conseil Général aux investissements à mener.

Détail des dépenses de l'année 2014

Par application de l'article 34 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, l'article L.5211-39 du CGCT oblige le Président de l'EPCI à fiscalité propre de faire figurer dans le rapport d'activité une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement ventilée par communes membres.

Le tableau ci-dessous présente cette répartition :

Commune	Nature de la dépense	Montant de la Dépense TTC	INVMT	FCTM
ALGAJOLA	Nettoyage et entretien de la plage	4 518€		x
	Manutention de posidonies, plage de San Damiano	3 465€		x
AREGNO	Installation d'hydrants	2 310€	x	
	Maîtrise d'œuvre du sentier du patrimoine	5 200,73€	x	
	Réalisation du dossier des autorisations foncières pour le sentier du patrimoine	4 200€	x	
AVAPESSA				
CALENZANA	Maintenance des hydrants	8 662,5€		x
	Nettoyage du stade	21 817 €		x
	Recyclage des déchets	9 948,08€		x
	Réparation ou aménagement de PAV	24 751,80 €	x	
	Construction de PAV	33 583€	x	
CALVI	Nettoyage et entretien plage de l'Alga	10 626€		x
	Nettoyage et entretien plage de Calvi	28 380€		x
	Manutention des posidonies plage de Calvi	2 211€		x
	Intervention sur hydrants	7 805,10 €		x
	Réparation ou aménagement de PAV	14 807,10 €	x	
	Construction de PAV	15 328,5€	x	
CATERI				
LAVATOGGIO				
LUMIO	Débroussaillage du col de Forcolina	5 250€	x	
	Terrassement du col de Forcolina	5 830€	x	
	Acquisition d'une citerne de 30M3 pour le col de Forcolina	16 260€	x	
	Intervention sur hydrants	8 019€		x
	Réfection murs en pierres sèches chemin du village d'OCCI	5 864€	x	
GALERIA	Déplacement dépôt régalage plage de Galeria	48 400€		x
	Intervention sur hydrants	1 749€		x

	Relevé du trait de côte et de profils de la plage avant travaux	1 690,80€		x
MANSO	Intervention sur hydrants	3 498€		x
MONCALE	Intervention sur hydrants	2 068€		x
MONTEGROSSO				
SANT'ANTONINO				
ZILIA	Intervention sur hydrants	1 661€		x
Dépenses transversales				
	Dématérialisation des marchés publics	1 800€		x
	Assurance personnel de la CCCB	40 009,27€		x
	Echange clim dans la cave du Siège	1 705€		x
	Réparations des fenêtres du Siège : salle de réunion	2 401,30€		x
	Maintenance logiciel livre foncier	3 187,22€		x
	Taxe foncière CCCB	5 623€		x
	Prestations informatiques diverses	1 585,02€		x
	Installation du poste de gestion	3 776,40€	x	
	Prestations de préparation du PES	1 872€		x
	Migration applicatifs CIRIL sur le nouveau serveur	3 096€		x
	Installation du serveur dans les bureaux administratifs	9 371,04€	x	
	Renouvellement des postes du bureau administratif	7 715,81€	x	
	Participation à l'entretien des sentiers de randonnées	4 959,50€		x
	Panneaux signalétique touristique Balagne	19 275,60€	x	
	Contrôle annuel des citernes DFCI	6 800€		x
	MO pour l'installation des équipements DFCI 2014	11 685€	x	
	Dossier de procédure servitude, DFCI 2014	8 400€	x	
	Enlèvement des encombrants	3 368,7€		x
	Acquisition de corbeilles de plage	6 456€	x	
	Acquisition de sacs poubelles	5 184€		x
	Acquisition de vêtements de travail	14 517,48€		x
	Distribution de flyers	1 560€		x
	Transport des OM à Tallone	6 483,60€		x
	Cotisation Syvadec	1 472 972,42€		x
	Remboursement anticipé d'un prêt	179 366.96 €	x	
	Accès à l'aire de transit : reprise de la route	19 701€		x
	Création de clôtures à l'aire de transit de Notre Dame de la Serra	29 018€	x	
	Vérification périodique du pont à bascule	2 640€		x
	Chèques déjeuners 2014 OM	59 488€		x
	Chèques déjeuners 2014 SG	23 760€		x
	Assurance responsabilité civile	2 808,85€		x

	Assurances dommages aux biens : services techniques, administratifs, aire d'accueil des gens du voyage	2 300€		x
	Participation 2014 à l'office de Pôle Touristique	17 500€		x
	Participation CCCB au schéma territorial de randonnées	6 332,30€	x	
	Investissement CCCB pour le SCOT de Balagne 2014	14 052€	x	
	Participation SCOT de Balagne : fonctionnement	26 944,81€		x
	Mise à jour du document unique de sécurité élaboré en 2011	1 500€		x
	Travaux électriques au dépôt : mise aux normes des bancs d'essai et installation du contrôle technique pour les poids lourds	2 429,61€		x
	Panneaux de collecte des encombrants	5 346€		x
	Enrobé Notre Dame de la Serra	10 862,50€		x
	Acquisition d'un véhicule	9 999,60€	x	
	Achats de produits d'entretien pour l'ensemble du parc roulant	3 717,80€		x
Dépenses liées aux équipements				
Aire d'accueil des Gens du Voyage				
	Menuiseries intérieures et extérieures	1 523,36€	x	
	Fournitures tables de pique-nique	2 103,91€	x	
	Mise en place d'un système d'alerte crue	27 576€	x	
	Poids de lestage pour fixation des tentes	1 998€	x	
	Création d'un local poubelles	6 026,90€	x	
	AMO pour l'accès à l'aire d'accueil	5 277,77€	x	
	Installation de la vidéosurveillance	15 192€	x	
	Aménagement du système d'évacuation des eaux usées	6 600€	x	
	Tranchée tout à l'égout	2 280€	x	
	Mur de séparation des sanitaires	12 054,46€	x	
	Panneaux de signalisation	3 839€	x	
	Travaux préparatoires à l'installation d'un portail	3 597€	x	
	Installation d'un portail et automatismes télécommandés	10 288,60€	x	
	Installation d'une boucle magnétique et d'un système d'interphone	3 130,89€	x	
	Branchement en eau potable	16 430,91€	x	
	Travaux divers	6 396,72€	x	
	Fournitures diverses	2 427,60€		x
	Fournitures garde corps	4 224€	x	
Centre culturel				
	Indemnité de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du centre culturel	184 800€	x	
	Mission de programmation pour la salle de	16 146€	x	

	spectacle : programmateur			
	Scénographe	4 020€	x	
	Acousticien	3 060€	x	
Complexe sportif				
	Insertion d'une page pour le complexe sportif dans la revue Calvi Prestige 2014	2 500€		x
	Acquisition de gaz pour le complexe sportif	93 091,92€		x
	Electricité complexe sportif	56 954,16€		x
	Maintenance piscine	139 593,09€		x
	Remplacement panneau solaire	2 462,40€		x
	Eau complexe sportif	16 233,84€		x
	Remplacement d'un échangeur solaire défectueux	11 935€	x	
	Formation d'agents d'accueil	3 695,64€		x
	Assurance - solde dommage et TRC	16 305,74€	x	
	Contrat multirisques dommages aux biens	8 304,30€		x
	Assurance DELTA CHANTIER	16 029,54€	x	
	Acquisition d'un véhicule	10 000€	x	
	Mise en conformité des bassins piscine	3 272,40€	x	
	Aménagement d'un comptoir pour le rangement des raquettes	3 049,98€	x	
	Vidéosurveillance intérieure	22 139€	x	
	Vidéosurveillance extérieure	23 330€	x	
	Travaux : évacuation gravier et reprise bordures au pied du bâtiment	21 875,26€	x	
	Equipements de piscine	4 104€	x	
	Sculptures en verre pour le complexe sportif	41 450€	x	
	Fournitures d'entretien	3 404,30€		x
	Modification de l'éclairage extérieur : bornes du couloir des squash	3 469,08€	x	
	AMO pour l'aménagement et l'accessibilité de la halle multisports	10 320€	x	
	Diagnostic sécurité incendie	2 940€		x
	Eclairage du parking et des passages piétons	24 236,24€	x	
	Sonorisation piscine	3 262€	x	
	Potence murale rabattable - dojo	6 352,50€	x	
	Assistance de mise en exploitation	2 736€	x	
	Matériels piscine	1 598,43€		x
	Fournitures jardinières	1 500€	x	
	Climatiseur entrée du complexe	27 610€	x	
	Barrières à chaînes	10 316,68€	x	
	Fournitures et poses d'automatismes télécommandés pour le portail	7 361,93€	x	
	Commande d'allumage du squash depuis l'accueil	1 831,72€		x
	Travaux de peinture générale	23 139,60€		x
	Intervention sur le tableau d'affichage piscine	2 438,08€		x
	Doublage mural local matériel face au squash	3 850€	x	
	Doublage mural local de stockage alimentaire	5 274,50€	x	
	MO pour la reprise du bassin pluvial	2 220€		x
	Dalles de protection des sols sportifs	14 126,40€	x	

	Travaux topographiques pour l'homologation de la piscine	5 400€	x	
	Réparation auto laveuse	3 867,05€		x
Zone de Cantone				
	Eclairage public : intervention après contrôle technique de la SOCOTEC	9 076,85€		x
	Mur de soutènement, parcelle E554	34 807,30€	x	
	Travaux reprise voirie	15 866,40€	x	
	Travaux de recherche d'une panne lampadaires	1 711,25€		x
	Travaux d'alimentation en électricité, parcelle E554	4 394,87€	x	
	Travaux de viabilisation réseaux, parcelle E554	20 028,25€	x	
	Consommation éclairage public	4 948 ,09€		x
	Déclaration loi sur l'eau, parcelle E450	3 882€	x	
	Honoraires MO pour l'extension de la zone	7 264,81€	x	
	Mission d'AMO pour l'extension de la zone	1 680€	x	

La communauté de communes Calvi Balagne est une structure dynamique, porteuse de grands projets d'investissement, vouée à se développer et prendre de l'ampleur, c'est pourquoi, Messieurs, Mesdames, les conseillers communautaires, je vous invite à participer vivement à son développement.

Calvi, le 4 février 2015
Le Président,

Gilles BRUN